



Revue de Presse



Revue de Presse du 27 février au 3 mars 2017.

Fonctionnaires : gare à vous...

A force de battre campagne, les candidats à la présidentielle sont pris d'un tournis que les instituts de sondage n'ont pas vu venir. Entre les yoyos, sur le nombre de fonctionnaires à liquider, les propositions sur l'assurance maladie, la réforme fiscale, l'indemnisation des chômeurs, la dette, l'Europe, le revenu universel, les assistants parlementaires tout droit sortis du livret de famille ou l'emploi des jeunes (priorité depuis 30 ans de tous les gouvernements quels qu'ils soient), le tout dans ce « *climat de guerre civile* » ressenti par le candidat *Les Républicains*, un nuage lourd et noir est venu obscurcir un ciel déjà bien chargé. C'est une pluie dure qui va tomber si l'on en croit la seule femme candidate à l'élection suprême qui, elle aussi, taradée par quelques affaires, nous promet des lendemains qui déchantent. Ainsi, si on l'a bien comprise, lors de son allocution dimanche 26 février à Nantes, la candidate du *Front National* a appelé les magistrats à « *ne pas contrecarrer la volonté du peuple (...)* *L'Etat de droit est le contraire du gouvernement des juges (...)*. *Les magistrats sont là pour appliquer la loi, pas pour l'inventer, pas pour contrecarrer la volonté du peuple, pas pour se substituer au législateur (sic)*. Et la présidente du parti fondé par son père d'ajouter : « *Je veux dire aux fonctionnaires, à qui un personnel politique aux abois demande d'utiliser les pouvoirs d'Etat pour surveiller les opposants, organiser à leur encontre des persécutions, des coups tordus, ou des cabales d'Etat, de se garder de participer à de telles dérives (...)* *Dans quelques semaines, ce pouvoir politique aura été balayé par l'élection. Mais ses fonctionnaires, eux, devront assumer le poids de ces méthodes illégales. Ils mettent en jeu leur propre responsabilité. L'Etat que nous voulons sera patriote* ».

Il n'est pas dans les habitudes de Force Ouvrière de prendre partie dans quelque élection politique que ce soit. Jean-Claude Mailly secrétaire général de FO l'a dit et redit : Force ouvrière ne donnera aucune consigne de vote. Il n'en reste pas moins que de tels propos ne peuvent rester sans commentaire parce qu'il ne s'agit pas de ces promesses que l'on sait ne pas pouvoir tenir ! De ces propos de campagne convenus dont on nous rebat les oreilles. De tout cela, on en a malheureusement l'habitude ! Non, là, il s'agit de menaces, de véritables menaces. Des mots que l'on croirait sortis d'un vieux phonographe des années 30. Sans grésillements, bien propres. Mais là, la pastille ne passe pas et ne passera jamais parce que non, les fonctionnaires ne surveillent pas les opposants ! Non, ils n'organisent pas des persécutions, des coups tordus, des cabales d'Etat... parce que Oui, les fonctionnaires par leur impartialité, sont les garants de la neutralité de l'Etat !

C'est de la dénonciation de ces pratiques totalitaires qu'est née Force ouvrière juste après-guerre et toujours nous défendrons cette ligne. Mais au-delà d'une querelle de boutique, ces propos sont indignes. C'est quoi un Etat patriote ? C'est quoi mettre en jeu sa propre responsabilité ? C'est quoi un bon fonctionnaire ?

Il y a dans ces saillies de fin de banquet comme un vieux goût de Vichy fraise périmé. Au mieux, l'amertume plate d'une eau de Châteldon sans bulle !

Brigitte PERROT

Marine Le Pen menace les fonctionnaires

Prise dans les affaires judiciaires, la candidate du Front national a mis en garde les fonctionnaires qui participent selon elle à des *“cabales d’État”*, estimant qu’ils devront *“assumer”* leurs *“propres responsabilités”* en cas d’alternance. Un tournant dans sa campagne, qui l’a jusqu’ici vue délivrer un discours assez consensuel en direction des agents publics.

Un tournant. Lors d’un discours de campagne prononcé à Nantes le 26 février, la candidate du Front national, Marine Le Pen, a adressé une mise en garde inédite aux fonctionnaires. *“Je veux dire publiquement ici aux fonctionnaires à qui un personnel politique aux abois demande d’utiliser les pouvoirs d’État pour surveiller les opposants, ou organiser à leur encontre des persécutions, des coups tordus ou des cabales d’État, de se garder de participer à de telles dérives”*, a lancé la candidate quelques jours après des perquisitions menées au Front national par la justice.

“Dans quelques semaines, ce pouvoir politique qui n’a plus rien à perdre ni de comptes à rendre, aura été balayé par l’élection. Mais ces fonctionnaires, eux, devront assumer le poids de ces méthodes illégales, car elles sont totalement illégales. Et ils mettent en jeu leur propres responsabilités. L’Etat que nous voulons sera patriote”, a-t-elle lancé alors que plusieurs de ses proches sont mis en examen et qu’à peu près toutes les campagnes électorales menées par son parti depuis 2012 sont dans le viseur de la justice pour des questions de financement.

Critique virulente des magistrats

Lors de ce meeting, la présidente du Front national, qui a récemment refusé de se rendre à une convocation de la police, s’en est aussi prise aux juges en affirmant que *“les magistrats sont là pour appliquer la loi, pas pour l’inventer, pas pour contrecarrer la volonté du peuple, pas pour se substituer au législateur”*.

Le discours sans nuances de Marine Le Pen à Nantes marque un tournant dans sa campagne en direction de l’électorat fonctionnaire, au sein duquel elle recueille de bonnes intentions de vote. Jusqu’ici, la candidate, avocate de profession, s’est attachée à défendre le statut de la fonction publique et la place des fonctionnaires au sein de la puissance publique. Un discours jusqu’alors sans aspérités, presque consensuel, face à un François Fillon qui a notamment promis la suppression de 500 000 postes.

À Nantes, la députée européenne a profité de l'occasion pour défendre sa vision de la haute fonction publique, comme elle l'avait peu fait jusqu'ici. *"Chaque fonctionnaire et notamment la haute fonction publique devra avoir à cœur l'intérêt national, l'attachement à la France et à ses valeurs. La connaissance de notre histoire nationale et de la culture française seront des critères de sélection importants dans les écoles d'administration. Ceci nous évitera d'avoir d'anciens hauts fonctionnaires pantouflards, nous expliquer que la culture française, ça n'existe pas"*, a dit Marine Le Pen, en allusion à son concurrent Emmanuel Macron et sous les huées approbatrices des militants frontistes.

Réplique du Premier ministre

"Nous le disons et l'assumons : la haute fonction publique se doit aussi d'être patriote. L'État n'a de sens que parce qu'il sert la nation, que s'il est au service de la France et des Français. Les services administratifs doivent avoir conscience qu'ils ne sont pas là pour entraver les entreprises mais pour les accompagner, a précisé la candidate, reprenant sur ce point l'un des refrains préférés de son père. Les économies sont à trouver dans les réorganisations, la formation et la modernisation des moyens."

La réponse à gauche n'a pas tardé. Le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, a jugé *"inacceptable"* que des candidats à la présidentielle remettent en cause *"l'État de droit"*, dans une allusion transparente à Marine Le Pen, qui avait appelé dimanche les magistrats à *"ne pas contrecarrer la volonté du peuple"*. *"La République, c'est l'État de droit"*, a déclaré le Premier ministre, en visite au Salon de l'agriculture. *"Le respect du droit, le respect des principes du fonctionnement de l'État doivent être la boussole de ceux qui sont candidats à l'élection présidentielle"*, a-t-il ajouté.

Bernard Cazeneuve a critiqué ceux qui, *"confrontés à des problèmes judiciaires"*, *"refusent en contravention avec tous les principes de l'État de droit de répondre de (leurs) actes devant la justice, ce qu'aucun citoyen ne peut faire"*.

Pierre Laberrondo

Vives réactions syndicales après les menaces de Marine Le Pen contre les fonctionnaires

Les propos menaçants de la candidate du Front national à destination des fonctionnaires, prononcés à Nantes le 26 février, ont déclenché une avalanche de réactions chez les magistrats, les policiers et parmi les autres syndicats de fonctionnaires. Marine Le Pen a tenté de reprendre la main, sans rien renier de ses propos sur le fond.

Ce sont cinq phrases qui ont mis le feu aux poudres. En prononçant, le 26 février à Nantes, un discours menaçant à l'égard des fonctionnaires, la candidate du Front national à l'élection présidentielle, Marine Le Pen, a déclenché une très vive polémique dans le monde politique, mais aussi et surtout syndical, comme en témoigne l'avalanche de réactions qu'ont suscitée ses propos.

"Je veux dire publiquement ici aux fonctionnaires à qui un personnel politique aux abois demande d'utiliser les pouvoirs d'État pour surveiller les opposants, ou organiser à leur encontre des persécutions, des coups tordus ou des cabales d'État, de se garder de participer à de telles dérives", avait lancé Marine Le Pen à Nantes alors que plusieurs de ses proches sont mis en examen et qu'à peu près toutes les campagnes électorales menées par son parti depuis 2012 sont dans le viseur de la justice pour des questions de financement. *"Dans quelques semaines, ce pouvoir politique qui n'a plus rien à perdre ni de comptes à rendre, aura été balayé par l'élection. Mais ces fonctionnaires, eux, devront assumer le poids de ces méthodes illégales, car elles sont totalement illégales. Et ils mettent en jeu leur propres responsabilités. L'État que nous voulons sera patriote",* avait-elle estimé, s'en prenant aussi aux magistrats.

Séparation des pouvoirs

"Au mépris affiché pour la justice, viennent de s'ajouter des menaces édifiantes : après avoir refusé de se rendre à sa convocation, Marine Le Pen promet, si elle accédait au pouvoir, de demander des comptes aux policiers et aux juges en guise de représailles, a répondu le Syndicat de la magistrature, que l'élue avait pris pour cible dans son discours. En démocratie, la loi est la même pour tous et l'autorité judiciaire est chargée de son application, en toute indépendance, dans le respect des règles procédurales et des droits de la défense. N'en déplaise à certains, la séparation des pouvoirs n'est pas l'impunité organisée au profit des élus et de ceux qui aspirent à l'être."

Du côté des policiers, la réaction est aussi très vive. Le syndicat très à droite Alliance a dénoncé *"la gravité de ces propos menaçants"*. Le syndicat a apporté son soutien

aux policiers chargés de l'enquête sur le Front national et a rappelé *"que les policiers, quels que soient leurs services et leurs missions, travaillent en toute impartialité et selon les lois et règlements en vigueur fixés par le législateur"*.

Le Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI-CFDT) dénonce, lui, *"les sous-entendus et menaces adressés aux fonctionnaires"*. Ces policiers *"rappellent donc qu'en toutes circonstances, ils sont soumis au respect des lois de la République, et tout particulièrement dans les enquêtes judiciaires qu'ils conduisent sous la direction des magistrats"*.

Tournant dans la campagne du FN

Dans la fonction publique de l'État, plusieurs dirigeants syndicaux ont également protesté. *"Loyauté, devoir de désobéir à 1 ordre manifestement illégal : MLP semble ignorer la lettre et l'esprit du statut !"* a tweeté la patronne de la CFDT Fonction publique, Mylène Jacquot. Les *"fonctionnaires appliquent la loi avec impartialité, a pour sa part estimé sur Twitter Luc Farré, secrétaire général de l'Unsa Fonction publique. L'État de droit est la différence entre République et Dictature"*.

Reste désormais à mesurer l'impact éventuel de cette sortie sur le plan électoral. Le discours de Marine Le Pen à Nantes marque un tournant dans sa campagne en direction de l'électorat fonctionnaire, au sein duquel elle recueille de bonnes intentions de vote. Jusqu'ici, la candidate, avocate de profession, s'était attachée à ménager les fonctionnaires en défendant le statut de la fonction publique et leur place au sein de la puissance publique. Un discours jusqu'alors sans aspérités, presque consensuel, face à un François Fillon qui a notamment promis la suppression de 500 000 postes.

Promesse d'un dégel "définitif" du point d'indice

Sans doute consciente des dégâts potentiels de son discours de Nantes, la candidate a tenté de reprendre la main, mais sans rien renier de ses propos sur le fond. Dans un long billet sur son blog, publié le 27 février, Marine Le Pen a mis en avant son programme et essayé de se différencier de ses concurrents.

"Nous devons être aux côtés de nos fonctionnaires, qui ne peuvent se contenter de mesures tièdes, écrit-elle. La première des urgences est naturellement la reconstitution de leur pouvoir d'achat et la fin de la précarisation généralisée dont ils sont victimes. C'est la raison pour laquelle je m'engage à dégeler définitivement le point d'indice et à le revaloriser chaque année à un niveau au moins égal à celui de l'inflation. Les fonctionnaires ne peuvent plus être la variable d'ajustement de l'échec de l'euro et des politiques d'austérité qui en découlent", dit aussi Marine Le Pen en critiquant le bilan de François Hollande et en réaffirmant son attachement au statut.

Pierre Laberrondo



gouvernement-enquête-syndicats-élections-partis-Présidentielle **Le Syndicat de la Magistrature dénonce le "mépris" et les "menaces" envers la Justice**

Paris, 27 fév 2017 (AFP) - "Mépris", "menaces", le Syndicat de la Magistrature (SM, gauche) a dénoncé lundi "les manoeuvres de déstabilisation de la justice", faisant notamment référence à des propos des candidats François Fillon et Marine Le Pen, pris dans des affaires à quelques semaines de la présidentielle.

"Rétifs à l'égalité devant la loi, certains membres de la classe politique prétendent se construire une immunité pénale et c'est par l'intimidation qu'ils veulent l'imposer", s'est indigné le syndicat dans un communiqué, en référence à la candidate Front national (FN).

Convoquée mercredi pour être entendue par les enquêteurs dans l'affaire des assistants d'eurodéputés de son mouvement, Marine Le Pen a refusé de s'y rendre. Et dans un discours virulent prononcé dimanche à Nantes, la présidente du FN a appelé les magistrats à "ne pas contrecarrer la volonté du peuple".

"Au mépris affiché pour la justice viennent de s'ajouter des menaces édifiantes: après avoir refusé de se rendre à sa convocation, Marine Le Pen promet, si elle accédait au pouvoir, de demander des comptes aux policiers et aux juges en guise de représailles", a souligné le SM.

"Que l'autorité judiciaire ose faire son travail, enquêter sur les infractions à la loi pénale qui lui ont été dénoncées, constitue pour eux un crime de lèse-candidat", a continué le SM dans son communiqué.

Les avocats de François Fillon avaient estimé que le Parquet national financier (PNF), qui a ouvert une enquête préliminaire il y a un mois et a confié vendredi les investigations à trois juges d'instruction sur des soupçons d'emplois fictifs visant la famille du candidat de la droite à la présidentielle, n'était pas compétent et agissait en violation du principe de séparation des pouvoirs.

M. Fillon avait lui-même dénoncé, au moment où le parquet financier avait écarté mi-février un classement sans suite dans cette affaire, un "acte de communication qui nourrit le feuilleton médiatique".

Proche de François Fillon, le président LR du Sénat Gérard Larcher a quant à lui appelé dimanche la justice à faire preuve de "retenue" dans ses enquêtes sur François Fillon et le Front national. "La version polie" des attaques dont la justice fait l'objet, selon le SM.

Rappelant que "la loi est la même pour tous" et que "la séparation des pouvoirs n'est pas l'impunité organisée au profit des élus et de ceux qui aspirent à l'être", le Syndicat de la Magistrature a appelé à ce que cessent "ces attaques délétères contre la justice".

cld/epel/ct

2017/02/27 22:20:41 GMT+01:00
#416247 DGTE 2230 DJA53 (4) AFP (401 words)

Les juges doivent-ils faire une pause pendant les élections ?

Élection présidentielle

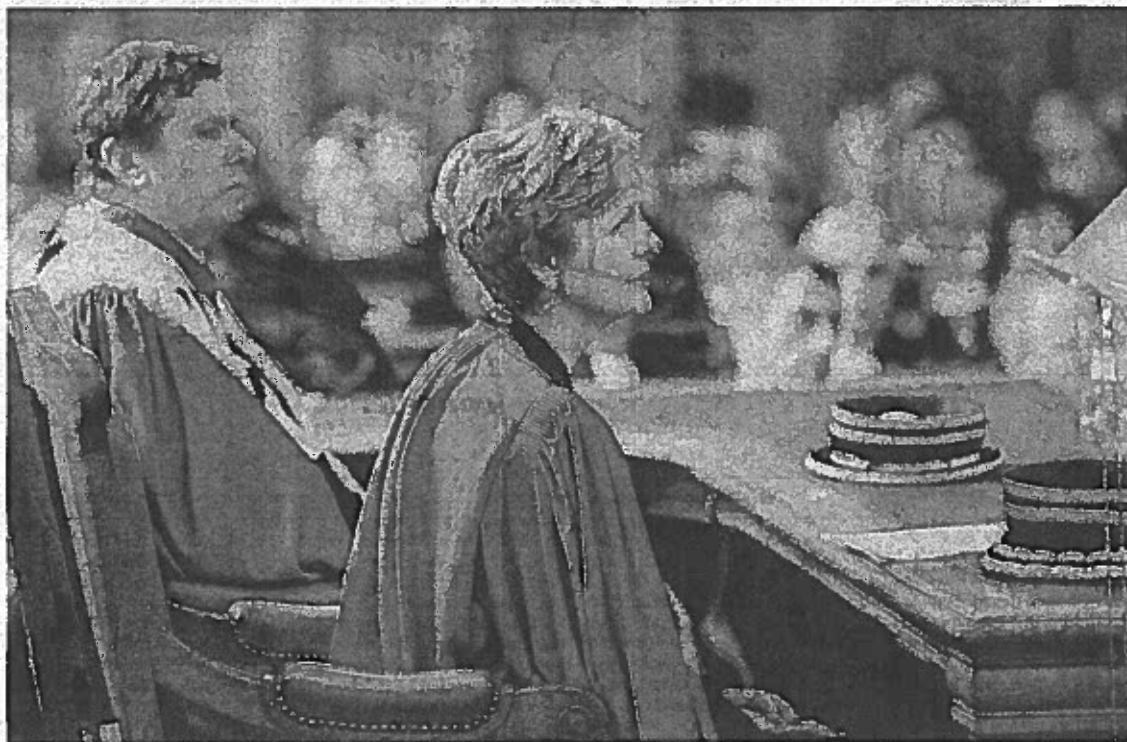
— Dimanche, le ministre de la Justice s'est dit opposé à la « trêve judiciaire » réclamée par Marine Le Pen dans l'enquête sur les supposés emplois fictifs du FN.

— En droit, rien n'empêche les juges de poursuivre leurs investigations à l'égard des candidats durant le temps de la campagne. Mais le sujet fait tout de même débat.

Chose inédite sous la V^e République, deux candidats à l'élection présidentielle se trouvent dans le viseur de la justice à moins de deux mois du premier tour. Une véritable épée de Damoclès judiciaire pèse sur les destins politiques de Marine Le Pen et de François Fillon. « *Jamais les juges n'ont eu un tel pouvoir de vie et de mort, symboliquement s'entend, sur des candidats de premier plan* », note un haut magistrat qui, sans questionner le bien-fondé des investigations de ses confrères, s'avoue « gêné » par la situation. Pas un jour ne passe sans qu'un nouvel acte de procédure visant François Fillon et Marine Le Pen ne vienne parasiter leur campagne, reléguant en arrière-plan les débats de fond.

La question qui se pose est « de savoir si la justice peut venir télescoper un moment politique essentiel dans la vie démocratique du pays. »

Sans surprise, les deux intéressés s'offusquent du traitement judiciaire qui leur est réservé. Marine Le Pen fustige « le gouvernement des juges » quand François Fillon dénonce, lui, un « coup d'État institutionnel ». Tous deux rappellent par ailleurs tenir leur légitimité du suffrage universel – à la différence des juges – et affirment n'avoir de compte à rendre qu'au peuple. « *Les magistrats sont là pour appliquer la loi (...), pas pour contrecarrer la volonté du peuple* », martèle la candidate d'extrême droite. Même petite musique du côté de François Fillon



François Falletti, procureur général de Paris, et Éilane Houlette, à la tête du parquet national financier. Nicolas Tavernier/REA

qui, après avoir envisagé de se retirer de la course en cas de mise en examen, déclare : « *Je m'en remets désormais au seul jugement du suffrage universel.* »

Dernier point dans la défense des deux candidats : selon leur entourage, les investigations les visant mettraient gravement à mal le principe de séparation des pouvoirs.

Une accusation balayée d'un revers de main par le ministère de la Justice. Au sens strict en effet, ce principe garantit qu'aucun parlementaire ne peut « être poursuivi (...) à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions » (art. 26 de la Constitution). Enquêter sur la réalité du travail d'un assistant parlementaire ne bafoue donc pas, en soi, cette séparation. « *La question qui se pose n'est pas tant celle de la séparation des pouvoirs – pas vraiment en jeu ici – que celle de savoir si la justice peut venir télescoper un moment politique essentiel dans la vie démocratique du pays* », estime Didier Rebut, professeur de droit pénal à Paris 2. « *Pour ma part, j'estime qu'une fois la campagne officielle*

lançée, seuls les actes d'enquête absolument nécessaires doivent être menés. Le reste doit attendre après l'élection. »

En clair : si les procédures engagées contre deux candidats sont bien légales (1), la poursuite des investigations pendant la campagne est-elle légitime ? Répondant clairement par la négative, Marine Le Pen vient de demander une « trêve judiciaire » pour les semaines à venir. Une « trêve » qu'elle s'est appliquée sans attendre en refusant de se rendre à la convocation du juge chargé d'enquêter sur les emplois fictifs supposés du FN.

Interrogé sur le sujet dans le *Journal du dimanche*, le ministre de la Justice a pour sa part fermé la porte à toute idée de « pause » dans les investigations en cours. Par principe, d'abord : « *Il n'y a pas une justice pour les anonymes et une justice pour les gens célèbres !* » Par pragmatisme, ensuite : « *Après la présidentielle, il y a les législatives. Et après, en septembre, les sénatoriales. À quel moment la justice pourrait-elle alors fonctionner normalement ?* »

Seule concession du garde des sceaux : Jean-Jacques Urvoas consent à ce que la tenue d'un éventuel procès soit reportée après

l'élection. « *Il existe en effet une tradition républicaine, une sorte de loi non écrite, qui veut que nous nous refusions d'organiser un procès une fois la campagne officielle lancée* », assure Clarisse Taron, présidente du Syndicat de la magistrature. Procureure dans l'est de la France, cette magistrate avait par exemple choisi, lors des dernières municipales, de reporter le procès d'un candidat.

Qu'on ne s'y trompe pas toutefois : s'il est d'usage de reporter la tenue d'un procès après une échéance électorale, les investigations visant les candidats peuvent, elles, bel et bien se poursuivre. Les actes d'enquête (convocation, audition, mise en examen) visant François Fillon et Marine Le Pen pourraient donc continuer à scander la campagne. Marie Boëton

Marine Le Pen et les magistrats

Lors d'un meeting dimanche à Nantes, Marine Le Pen a menacé – sans les nommer – les magistrats enquêtant sur le FN. Estimant que « *dans quelques semaines, le pouvoir politique aura été balayé par l'élection* », la candidate frontiste a averti : « *Les fonctionnaires (...) devront assumer le poids de ces méthodes illégales. Et ils mettent en jeu leur propre responsabilité.* » Des propos auxquels François Hollande a vivement réagi hier, indiquant qu'il n'accepterait « *jamais qu'on puisse mettre en cause les fonctionnaires dans notre République* ».

(1) Les avocats de François Fillon entendent contester la légalité même des poursuites visant le candidat, estimant qu'un parlementaire ne peut être poursuivi pour détournement de fonds publics.

Fonctionnaires : les propos de Marine Le Pen suscitent un tollé

Syndicats de magistrats et de policiers protestent. Le chef de l'Etat y voit une mise en cause inacceptable

Les déclarations de Marine Le Pen sur les fonctionnaires ont déclenché un tir de barrage à la hauteur de l'indignation, très forte, qu'elles ont suscitée. Le président de la République, plusieurs membres du gouvernement et de nombreux syndicats d'agents publics sont montés sur le ring, lundi 27 février, pour apporter la contradiction à la candidate du Front national (FN) à la présidentielle.

Alors que les affaires judiciaires, mettant en cause certains de ses proches, s'accumulent, la dirigeante d'extrême droite avait pris à partie, dimanche, les magistrats mais aussi plus généralement les fonctionnaires, lors d'un meeting à Nantes (*Le Monde* daté du 28 février). « Je veux dire aux fonctionnaires, à qui un personnel politique aux abois demande d'utiliser

les pouvoirs d'Etat pour surveiller les opposants, organiser à leur encontre des persécutions, des coups tordus (...), de se garder de participer à de telles dérives », avait lancé la candidate FN. Avant de poursuivre : « Dans quelques semaines, ce pouvoir politique aura été balayé par l'élection. Mais ses fonctionnaires, eux, devront assumer le poids de ces méthodes illégales. Ils mettent en jeu leur propre responsabilité. L'Etat que nous voulons sera patriote. »

« Je n'accepterai jamais qu'on puisse mettre en cause les fonctionnaires dans notre République au prétexte qu'ils appliquent la loi et qu'ils font en sorte que la justice puisse travailler », a réagi François Hollande. « Aucune menace ne peut empêcher un fonctionnaire d'accomplir les missions qu'il doit accomplir en raison de ce qu'est la

loi votée par le peuple souverain », a renchéri le premier ministre, Bernard Cazeneuve. Sur Twitter, la ministre de la fonction publique, Annick Girardin, a fustigé la responsable du FN qui « s'assole déjà sur l'Etat de droit ».

Premiers visés par M^{me} Le Pen, les juges dénoncent les accusations très graves dont ils sont l'objet. « Nous sommes consternés par ce discours qui est antirépublicain, confie Benjamin Blanchet, de l'Union syndicale des magistrats (USM). Nous le sommes d'autant plus qu'il émane d'une personnalité qui, si elle remporte l'élection présidentielle, devra se porter garante de l'indépendance de la justice, l'un des fondements de la République. » « Elle se place sur le terrain de la menace et de la tentative de déstabilisation des institutions, c'est inadmissible », enchaîne Clarisse Taron, présidente du Syndicat de la magistrature. Et d'ajouter, inquisiteur : « On entraperçoit la politique qu'elle mettrait en place, si elle gagnait le scrutin. »

Les organisations de policiers vivent mal, elles aussi, le coup de

« Le voile se lève sur ce qu'est le vrai programme du FN en matière de fonction publique »

MYLÈNE JACQUOT
CFDT

pression de la présidente du FN. Celle-ci distille l'idée que les fonctionnaires de police formeraient une « garde prétorienne » prête à obéir à des consignes illégales, ce qui est faux, tempête Yves Lefebvre, secrétaire général d'Unité SGP-FO. « Les policiers sont républicains et se refusent à suivre des ordres qui s'avèreraient illégaux, souligne-t-il. Il faut rester sérieux, la paranoïa de certains responsables politiques, dont Marine Le Pen fait partie, dessert la République. » « Je ne vois pas de quoi elle parle, complète Christophe Rouget, du SCSJ-CFDT. Nous tra-

vaillons dans le strict respect des règles de la procédure pénale. » Habitué aux « attaques » contre la police, M. Rouget trouve, tout de même, que M^{me} Le Pen « a franchi un pas dans la menace, ce qui est assez dangereux ».

Très remonté, le syndicat Alliance a diffusé, lundi, un communiqué, rappelant que « les policiers œuvrent pour le sens commun et non pour des intérêts particuliers de quelconques officines ».

« Inquiétants »

Les fédérations de fonctionnaires sont - bien sûr - sur la même longueur d'onde. Lorsque M^{me} Le Pen veut que chaque agent, « notamment [dans] la haute fonction publique », ait « à cœur l'intérêt national, l'attachement à la France et à ses valeurs », il s'agit d'une orientation « contraire à notre statut général, fondé sur la neutralité, l'impartialité, la compétence, l'efficacité », estime Jean-Marc Canon (CGT). C'est aussi « une atteinte à l'égalité d'accès à la fonction publique », poursuit-il, car la dirigeante du FN exprime, à l'évidence, la volonté d'enrôler des « patriotes » : « Selon quels critères ? Par qui ? Tout ceci comporte de lourdes connotations. »

« Le voile se lève sur ce qu'est le vrai programme du FN en matière de fonction publique », affirme Mylène Jacquot (CFDT). Il est, selon elle, porteur « de divisions au sein de la société ». Les propos de M^{me} Le Pen « sont inquiétants pour la démocratie », conclut Luc Farré (UNSA) : « Il n'y a pas de raison qu'une personnalité candidate à la présidentielle puisse mettre en cause des agents qui appliquent la loi. » ■

BERTRAND BISSUEL

Un discours identitaire au Mont-Saint-Michel

Au Mont-Saint-Michel, dans la Manche, Marine Le Pen a lancé lundi 27 février un appel à « l'unité », au lendemain d'un virulent discours où elle avait éreinté adversaires, magistrats, médias et fonctionnaires. Souhaitant s'extraire des « bassesses politiciennes », la candidate du Front national a délivré un message qui a pris de forts accents identitaires. « Parce qu'ici bat le cœur de la France, c'est ici que j'ai choisi de lancer un appel à l'unité des Français », a-t-elle déclaré devant cet îlot, qu'elle a qualifié de « haut lieu où l'âme respire amplement » et de « merveille de l'Occident ». La présidente du FN a multiplié les allusions au christianisme, sans jamais citer nommément cette religion. « Nous allons apprendre à nos enfants à aimer la France, a-t-elle martelé. Il nous faut redevenir une nation de sentiments. Si nous ne sommes une nation que par la raison, il n'y aura que des Français administratifs. »

Fonctionnaires : les propos de Marine Le Pen suscitent un tollé

Syndicats de magistrats et de policiers protestent contre ce qu'ils jugent comme une « menace » et une « tentative de déstabilisation des institutions ».

Les déclarations de Marine Le Pen sur les fonctionnaires ont déclenché un tir de barrage à la hauteur de l'indignation, très forte, qu'elles ont suscitée. Le président de la République, plusieurs membres du gouvernement et de nombreux syndicats d'agents publics sont montés sur le ring, lundi 27 février, pour apporter la contradiction à la candidate du Front national (FN) à la présidentielle.

Alors que les affaires judiciaires mettant en cause certains de ses proches s'accroissent, la dirigeante d'extrême droite avait pris à partie, dimanche, les magistrats mais aussi plus généralement les fonctionnaires, lors d'un meeting à Nantes. *« Je veux dire aux fonctionnaires, à qui un personnel politique aux abois demande d'utiliser les pouvoirs d'Etat pour surveiller les opposants, organiser à leur encontre des persécutions, des coups tordus (...), de se garder de participer à de telles dérives »*, avait lancé la candidate FN. Avant de poursuivre : *« Dans quelques semaines, ce pouvoir politique aura été balayé par l'élection. Mais ses fonctionnaires, eux, devront assumer le poids de ces méthodes illégales. Ils mettent en jeu leur propre responsabilité. L'Etat que nous voulons sera patriote. »*

« Je n'accepterai jamais qu'on puisse mettre en cause les fonctionnaires dans notre République au prétexte qu'ils appliquent la loi et qu'ils font en sorte que la justice puisse travailler », a réagi François Hollande. *« Aucune menace ne peut empêcher un fonctionnaire d'accomplir les missions qu'il doit accomplir en raison de ce qu'est la loi votée par le peuple souverain »*, a renchéri le premier ministre, Bernard Cazeneuve. Sur Twitter, la ministre de la fonction publique, Annick Girardin, a fustigé la responsable du FN qui *« s'assoit déjà sur l'Etat de droit »*.

Premiers visés par M^{me} Le Pen, les juges dénoncent les accusations très graves dont ils sont l'objet. « *Nous sommes consternés par ce discours qui est antirépublicain, confie Benjamin Blanchet, de l'Union syndicale des magistrats (USM). Nous le sommes d'autant plus qu'il émane d'une personnalité qui, si elle remporte l'élection présidentielle, devra se porter garante de l'indépendance de la justice, l'un des fondements de la République.* » « *Elle se place sur le terrain de la menace et de la tentative de déstabilisation des institutions, c'est inadmissible* », enchaîne Clarisse Taron, présidente du Syndicat de la magistrature. Et d'ajouter, inquiète : « *On entraperçoit la politique qu'elle mettrait en place, si elle gagnait le scrutin.* »

M^{me} Le Pen « a franchi un pas dans la menace »

Les organisations de policiers vivent mal, elles aussi, le coup de pression de la présidente du FN. Celle-ci distille l'idée que les fonctionnaires de police formeraient une « *garde prétorienne* » prête à obéir à des consignes illégales, ce qui est faux, tempête Yves Lefebvre, secrétaire général d'Unité SGP-FO. « *Les policiers sont républicains et se refusent à suivre des ordres qui s'avèreraient illégaux, souligne-t-il. Il faut rester sérieux, la paranoïa de certains responsables politiques, dont Marine Le Pen fait partie, dessert la République.* » « *Je ne vois pas de quoi elle parle, complète Christophe Rouget, du SCSI-CFDT. Nous travaillons dans le strict respect des règles de la procédure pénale.* » Habitué aux « *attaques* » contre la police, M. Rouget trouve, tout de même, que M^{me} Le Pen « *a franchi un pas dans la menace, ce qui est assez dangereux* ». Très remonté, le syndicat Alliance a diffusé, lundi, un communiqué, rappelant que « *les policiers œuvrent pour le sens commun et non pour des intérêts particuliers de quelconques officines* ».

Les fédérations de fonctionnaires sont – bien sûr – sur la même longueur d'onde. Lorsque M^{me} Le Pen veut que chaque agent, « *notamment [dans] la haute fonction publique* », ait « *à cœur l'intérêt national, l'attachement à la France et à ses valeurs* », il s'agit d'une orientation « *contraire à notre statut général, fondé sur la neutralité, l'impartialité, la compétence, l'efficacité* », estime Jean-Marc Canon (CGT). C'est aussi « *une atteinte à l'égalité d'accès à la fonction publique* », poursuit-il, car la dirigeante du FN exprime, à l'évidence, la volonté d'enrôler des « *patriotes* » : « *Selon quels critères ? Par qui ? Tout ceci comporte de lourdes connotations.* »

« *Le voile se lève sur ce qu'est le vrai programme du FN en matière de fonction publique* », affirme Mylène Jacquot (CFDT). Il est, selon elle, porteur « *de divisions au sein de la société* ». Les propos de M^{me} Le Pen « *sont inquiétants pour la démocratie* », conclut Luc Farré (UNSA) : « *Il n'y a pas de raison qu'une personnalité candidate à la présidentielle puisse mettre en cause des agents qui appliquent la loi.* »

Bertrand Bissuel

Piqués au vif, les magistrats répondent à François Fillon

Les nouvelles accusations portées par le candidat contre la justice, qui orchestrerait son *“assassinat politique”*, ont provoqué une levée de boucliers chez les syndicats de la magistrature. Les représentants de la cour d’appel de Paris et de la Cour de cassation sont aussi sortis de leur réserve pour riposter.

Cette fois, c’en est trop : dans cette *“atmosphère survoltée”* de la campagne présidentielle, la Cour de cassation rejointe par la cour d’appel de Paris, ont tenu à rappeler le principe de l’indépendance de la justice aux candidats à l’Élysée François Fillon et Marine Le Pen.

La candidat LR, François Fillon, annonçant devant la presse le 1^{er} mars sa convocation en vue d’une mise en examen, a en effet accusé la justice de perpétrer son *“assassinat politique”*. Marine Le Pen, pour sa part, n’a eu de cesse de dénoncer *“l’instrumentalisation de la justice”* dont elle ferait les frais à travers plusieurs enquêtes la visant, elle et son parti.

“Face aux récentes mises en cause de l’action de la justice, les chefs de la cour d’appel de Paris rappellent que les magistrats ont le devoir de rechercher la vérité selon les règles du code de procédure pénale, dans le respect des principes de la présomption d’innocence et du contradictoire”, déclarent dans un communiqué du 2 mars Chantal Arens, Première présidente, et Catherine Champrenault, procureure générale de la cour d’appel de Paris.

Nul besoin de soutiens

C’est dans le ressort de la cour d’appel de Paris que des juges mènent actuellement l’enquête sur les affaires d’emplois fictifs présumés concernant le candidat de la droite à l’élection présidentielle, mais aussi le Front national. *“Notre Constitution, fondée sur la séparation des pouvoirs, garantit l’indépendance des magistrats afin qu’ils exercent leurs missions dans la sérénité et dans le respect du principe de l’égalité de tous devant la Loi”*, écrivent encore les deux magistrates.

La veille au soir, le 1^{er} mars, les deux chefs de la Cour de cassation, plus haute juridiction française, ont également tenu à faire une mise au point : *“Les magistrats suivent leur rythme en toute indépendance”* et *“ont le devoir de ne pas s’engager publiquement dans le débat électoral”*, ont rappelé Bertrand Louvel, Premier président, et Jean-Claude Marin, procureur général, dans un communiqué.

Et d'ajouter : *“La Justice n’encourt pas plus les reproches outranciers qui lui sont faits qu’elle n’a besoin de soutiens d’où qu’ils viennent.”* Allusion plus que transparente à la critique qu’aurait – en son temps – portée François Hollande contre *“la lâcheté”* des magistrats, comme le rapportait en octobre 2016 le livre des journalistes Gérard Davet et Fabrice Lhomme *Un président ne devrait pas dire ça* (éditions Stock).

Situation inédite

À l’issue des déclarations de François Fillon, le chef de l’État a affirmé qu’*“une candidature à l’élection présidentielle n’autorise pas à jeter la suspicion sur le travail des policiers et des juges”*. Pour sa part, le ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, a assuré que *“les juges d’instruction conduisent leurs enquêtes en toute indépendance”*.

Du côté des syndicats de magistrats, la lassitude pointe face à des attaques répétées, qui interviennent dans un contexte inédit où pour la première fois, deux candidats à la présidentielle se retrouvent, en même temps, dans le viseur de la justice. *“On met en cause le fonctionnement de la justice pour éviter de poser les questions de fond, soupire Virginie Duval, présidente du syndicat majoritaire, l’Union syndicale des magistrats. Soit ça va trop vite, soit ça ne va pas assez vite. De toute façon, ça ne va jamais bien.”*

Soazig Le Nevé (avec AFP)

Les candidats priés de ne pas instrumentaliser les services publics pendant la campagne

La Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle, installée le 26 février, demande aux candidats de ne pas se livrer à une prise de parole publique dans l'enceinte des services publics et rappelle que les déplacements doivent être autorisés par *"l'autorité compétente"*.

Du bon usage des services publics durant une campagne présidentielle. Lors de son installation le 26 février par le garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle (CNCCEP), présidée par le Vice-président du Conseil d'Etat, Jean-Marc Sauvé, a mis en garde les candidats contre l'instrumentalisation des services publics au gré de leur déplacements sur le terrain.

Des déplacements au cours desquels ils sont amenés à aller à la rencontre des agents ou à faire des déclarations programmatiques reprises par les médias. *"Cette forme d'appropriation de services publics par les candidats, même si elle ne se déroule que sur une brève durée, ne peut laisser indifférente la Commission"*, indique dans un communiqué cette instance créée en 1964 et qui n'avait jamais pris position sur le sujet, à l'occasion des neuf précédents scrutins.

Neutralité du service public

"Outre son incidence éventuelle sur la bonne marche des organismes concernés, cette appropriation est susceptible de mettre en cause le principe de neutralité du service public, que le Conseil constitutionnel qualifie de « corollaire » du principe d'égalité et dont le Conseil d'Etat comme la Cour de cassation s'attachent à assurer le respect".

Pour la CNCCEP, les candidats qui se rendent dans les lieux affectés au service public *"peuvent être amenés à en faire un usage anormal, contraire au principe de neutralité, en particulier lorsqu'ils se livrent, sur place, à des déclarations à caractère politique"*. De telles utilisations peuvent porter atteinte à l'égalité entre les candidats, ajoute la Commission en relevant aussi que cette appropriation peut compromettre le bon fonctionnement du service et mobiliser des agents qui non seulement peuvent se trouver requis pour accompagner un candidat dont ils ne partagent pas les convictions, mais qui risquent de voir ensuite leur image reproduite dans les médias. *"Or le principe de neutralité concerne à la fois les agents publics et les services publics."*

Dans cette campagne hors du commun où François Fillon a fait de la réduction du nombre de fonctionnaires un des principaux marqueurs de sa campagne, tandis que Marine Le Pen en a pris l'exact contre-pied, les pouvoirs publics entendent cadrer les choses. Par cette communication pesée au trébuchet, la commission s'adresse bien sûr aux candidats mais aussi et surtout aux managers des services publics concernés par la campagne. Ceux que les candidats contacteront en amont des déplacements pour caler le programme et qui pourront faire valoir auprès d'eux cette recommandation de la commission afin de recadrer les assauts des candidats toujours à la recherche d'images emphatiques.

Pas de prise de parole dans les services publics

La Commission *"ne saurait exclure, par principe, qu'un candidat à l'élection présidentielle se rende dans un service public, sous réserve qu'une telle visite ait été autorisée à un niveau approprié par l'autorité compétente, qu'elle soit organisée dans des conditions telles qu'elle n'affecte pas le bon fonctionnement du service public et qu'elle ne mette pas en cause des agents publics qui ne le souhaiteraient pas"*, indique l'instance.

La CNCCEP estime aussi que le principe de neutralité du service public s'oppose à ce que, dans le cadre d'une visite, un candidat se livre à une prise de parole publique sur les lieux mêmes du service concerné. La prise de parole devra s'opérer dans un endroit neutre.

"Un agent public ne doit pas, contre sa volonté, être conduit à figurer sur des images reprises dans les médias à l'occasion de déplacements à caractère électoral, précise Bertrand Dacosta, rapporteur général de la CNCCEP en rappelant que la commission ne peut prendre que des recommandations. Il n'appartient pas à la commission de se substituer à chacun des ministres pour déterminer les modalités pratiques d'application de ces principes." En cas de réclamation fondée sur l'utilisation abusive des services publics, il appartiendra au Conseil constitutionnel d'en tirer les conséquences, a précisé Jean-Marc Sauvé.

Risques de cyberattaques

S'agissant des risques de cyberattaques, la Commission peut être saisie par un candidat estimant qu'il a fait l'objet d'une attaque susceptible d'entraver significativement le déroulement de sa campagne. Une vraie inquiétude, depuis la présidentielle américaine. Dans ce cas, la CNCCEP examinera, en lien avec le Secrétariat général pour la sécurité et la défense nationale (SGDSN) et l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi), si l'attaque alléguée justifie l'intervention de l'Agence.

Si tel est le cas, en concertation avec le Conseil constitutionnel, chargé de veiller à la régularité de l'élection, la Commission, après avoir recueilli l'accord du candidat, adressera au SGDSN une demande d'expertise de l'Anssi. Il reviendra à l'agence de procéder aux investigations techniques nécessaires. La Commission informera ensuite le candidat des conclusions de l'agence sur la réalité et l'ampleur de l'attaque, ainsi que sur l'étendue des dommages causés, sous réserve des données à caractère confidentiel. La CNCCEP pourra s'exprimer publiquement sur le sujet.

Emmanuel Macron juge “possible” le non-renouvellement de 120 000 fonctionnaires

- Dans une interview aux *Echos*, vendredi 24 février, le candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron, juge “possible” de ne pas renouveler 120 000 postes de fonctionnaires au cours du prochain quinquennat. L'ancien ministre de l'Economie veut aussi donner aux collectivités plus de souplesse dans la gestion de leurs agents.

60 milliards d'euros d'économies dans les dépenses publiques, dont 25 pour l'Etat et 10 pour les collectivités locales. C'est ce que prévoit le candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron, dans son cadrage économique, dévoilé vendredi 24 février dans les colonnes du quotidien *Les Echos*.

“Je veux rendre nos dépenses publiques plus efficaces tout en finançant la transformation de notre modèle social” a souligné le candidat du mouvement En Marche !, visant ainsi une baisse de trois points de la part des dépenses dans la richesse nationale.

Pour y parvenir, l'ex-ministre de l'Economie envisage comme “possible” de ne pas renouveler 120 000 postes de fonctionnaires, soit 70 000 dans la fonction publique territoriale et 50 000 venant de l'Etat. *“Ce n'est pas un objectif mais un référentiel”* indique Emmanuel Macron, qui souhaite confier aux ministres la responsabilité *“de faire des choix”* en la matière. *“Je fixerai l'effort budgétaire en début de période, en définissant des priorités et chaque ministre devra les décliner en rendant des comptes,* dit-il en précisant : *“je ne les garderai pas s'ils ne mettent pas en œuvre les économies”*.

Modernisation du statut

Du côté de l'Etat, l'effort devrait atteindre 25 milliards d'euros et *“reposera sur un mode de gouvernance totalement nouveau”*, promet le prétendant à l'Elysée. La remise en cause du statut des fonctionnaires n'est pas pour autant envisagée par le candidat, *“mais il sera modernisé”* souligne-t-il.

Sur ce point, l'ex-locataire de Bercy entend *“redonner des souplesses”* à la fonction publique et permettre à l'administration de recruter *“hors du statut”* pour les fonctions d'encadrement. Une flexibilité qu'Emmanuel Macron souhaite également appliquer à la gestion des carrières, des mobilités ou encore des rémunérations des agents publics mais en restant flou sur les moyens d'y parvenir.

Le candidat évoque *"des rémunérations plus individualisées"* et souhaite *"mieux reconnaître les agents les plus engagés."*

Autre levier d'économie espéré par le candidat d'En Marche ! : la restauration du jour de carence pour les fonctionnaires. Il prend ainsi le contrepied du gouvernement dont il faisait partie et qui avait abrogé cette mesure au 1^{er} janvier 2014. A en croire la Cour des comptes, sa suppression avait fait repartir à la hausse le nombre d'arrêts de courte durée dès 2014.

Marges de manœuvre locales

Quant aux collectivités locales, celle-ci devront contribuer à hauteur de 10 milliards d'euros à la réduction des dépenses publiques. L'effort prendra la forme d'un *"pacte sur 5 ans"* précise Emmanuel Macron. Le candidat à l'élection présidentielle n'entend pas pour autant y parvenir en actionnant le levier de la baisse des dotations. Bien au contraire. Il entend tout bonnement *"rompre"* avec cette méthode largement utilisée au cours du quinquennat et qu'il juge comme *"trop centralisatrice"*.

La baisse des concours de l'Etat *"sera à la main"* des collectivités et *"je leur donnerai des marges de manœuvre"* promet-t-il. Le candidat du mouvement En Marche ! propose ainsi de laisser aux collectivités le soin de décider elles-mêmes du montant des salaires de leurs agents. Une annonce qui devrait ravir nombre d'élus locaux, ces derniers ayant vivement critiqué l'impact de la récente revalorisation du point d'indice sur leurs dépenses (+1,2% dont 0,6% en juillet 2016 et 0,6% en février 2017). Les collectivités *"pourront également recourir plus largement à des recrutements de droit privé"* ajoute Emmanuel Macron.

Bastien Scordia



élections-présidentielle-partis-EMA-France2017-social-syndicats Programme Macron: "beaucoup d'intellectualisme" (Mailly)

Paris, 2 mars 2017 (AFP) - Le secrétaire général de FO Jean-Claude Mailly a critiqué jeudi sur RTL certaines réformes "sociales libérales" proposées par Emmanuel Macron, portant notamment sur les retraites et la reprise en main par l'État de la gestion de l'assurance chômage.

"Il y a beaucoup d'intellectualisme" dans ce programme, "mais il manque de praticiens", a regretté M. Mailly, y voyant du "Hollande plus", c'est-à-dire "accentué" par rapport au quinquennat de François Hollande.

"C'est beaucoup de liberté sur le plan économique" et sur le droit du travail c'est "plus de flexibilité, alors qu'il y en a déjà beaucoup dans notre pays", a-t-il encore dit.

Dans le détail, il s'est inquiété des réformes portant sur les retraites, Emmanuel Macron souhaitant mettre en place un système universel "avec des règles communes de calcul".

"Ça paraît à première vue séduisant, puisqu'on sera tous logés à la même enseigne, sauf que c'est plus compliqué: c'est un système beaucoup plus individualisé, qui va générer des systèmes de capitalisation avec des assureurs privés", a estimé le leader de Force ouvrière.

Quant à la reprise en main par l'État de la gestion de l'Unédic, l'organisme qui gère l'assurance chômage, M. Mailly n'est "pas persuadé" que l'État "gère mieux que les interlocuteurs sociaux" et que "ça aille beaucoup mieux".

Concernant les propositions destinées aux chômeurs (aides à la mobilité, suspension des allocations après le refus de deux offres d'emploi "décent"), il a dénoncé une "vue technocratique".

bow/cel/bma

2017/03/02 19:23:50 GMT+01:00
#423957 DGTE 2017 DLY14 (4) AFP (235 words)

Exclusif : quand le ministère de l'Agriculture réfléchit à sa propre disparition

- Comme le révèlent des documents qu'*Acteurs publics* s'est procurés, des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et de ses services déconcentrés sont en train de réfléchir au devenir de leur structure à l'horizon 2025. Dans la majorité des scénarios envisagés, un profond remaniement est envisagé, jusqu'à la "disparition" du ministère.

La politique-fiction n'est pas le seul apanage des romanciers ou des essayistes. Des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et de ses services déconcentrés sont en train de réfléchir à l'avenir qu'ils envisagent pour leur ministère d'ici 2025. Et à en croire les documents prospectifs qu'*Acteurs publics* s'est procurés – des documents préparatoires et encore non finalisés dans le cadre d'une commande de l'observatoire des missions et métiers du secrétariat général –, les jours du ministère seraient peut-être comptés. Trois des 4 scénarios avancés dans ces documents envisagent un profond remaniement du ministère, voire même sa disparition.

Le maintien du champ d'action du ministère n'est quant à lui prévu que dans un seul cas (le scénario 4) et dans une probabilité de 40 %, selon les estimations des membres du groupe de travail. Sollicité, le ministère de l'Agriculture n'a pas réagi à cette information. La rédaction d'*Acteurs publics* détaille les 3 autres scénarios envisagés par les hauts fonctionnaires du ministère.

Premier scénario : le ministère de l'Agriculture disparaît (probabilité conférée : 30 %)

Face à un déficit budgétaire continuant à "s'aggraver", l'État devrait réduire son budget, à compter de 2018, de 5 % par an jusqu'en 2025, mais aussi opérer un regroupement des ministères techniques, selon les spéculations des hauts fonctionnaires. Une mutualisation qui entraînerait tout bonnement "la disparition du ministère en charge de l'agriculture en tant que tel au profit d'autres ministères", soulignent-ils. Quant aux fonctions support du ministère, celles-ci devraient être soit transférées à l'échelon européen (services statiques), soit intégrées dans d'autres ministères. Dans son document de travail, le groupe de directeurs envisage ainsi un transfert de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) au ministère de l'Économie, de la direction générale de l'alimentation (DGAL) au ministère de la Santé, de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) au ministère de l'Éducation nationale et

“le reste (au ministère) de l’Environnement”. Les échelons déconcentrés du ministère, eux non plus, n’échapperaient pas au remaniement envisagé par le groupe de responsables. L’idée d’une fusion des directions régionales de l’environnement, de l’aménagement et du logement (Dreal) et de celles de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (Draaf) en “directions régionales interministérielles” (DRI) est ainsi avancée. Une structure qui devrait même renforcer son positionnement *“du fait de la décentralisation”* et de *“l’acte IV de la décentralisation mis en œuvre par le gouvernement en 2018”*, imaginent les hauts fonctionnaires. Selon eux, la nouvelle étape de réorganisation territoriale qu’ils anticipent devrait renforcer les compétences des conseils régionaux et notamment *“le transfert de politiques incitatives”* telles que la politique nationale d’alimentation ou l’installation des jeunes agriculteurs.

Le premier scénario :

Deuxième scénario : un ministère éclaté (probabilité : 20 %)

Selon les prévisions des hauts fonctionnaires, la France devrait faire face à une crise financière *“du type Espagne-Portugal 2010”* qui culminerait en 2020. Ce contexte obligerait même l’État *“à un aggiornamento missionnel et organisationnel”*, à une *“contraction très significative des effectifs”* et à mettre en place *“une large rationalisation des ministères”*, soulignent-ils. Le ministère de l’Agriculture devrait ainsi *“être réparti en interministériel”* et deviendrait un secrétariat d’État à l’Agriculture, à l’Agroalimentaire et à la Forêt (Seaaf), placé auprès du ministre en charge de l’Environnement, suggèrent-ils. La performance économique et environnementale des entreprises serait du ressort de Bercy et le fonctionnement de l’enseignement agricole, de celui du ministère de l’Éducation nationale. Les services régionaux du ministère devraient quant à eux être réorganisés en une direction régionale interministérielle et l’échelon départemental (directions départementales des territoires et de la cohésion sociale et de la protection de la population) disparaîtrait *“au profit d’unités territoriales plus adaptées à la réalité des 13 grandes régions”* et rattachées aux directions régionales. Pour ces fonctionnaires, ce regroupement des ministères devrait également accélérer le mouvement de fusion des corps de fonctionnaires, et en particulier celle des ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement (IAE) et des ingénieurs des travaux publics de l’État (ITPE).

Le deuxième scénario :

Troisième scénario : le ministère devient un secrétariat “indépendant” (probabilité : 10 %)

Suite à l’élection présidentielle de mai 2022, la France *“fait clairement le choix du modèle réformateur [et] se recentre à la fois sur sa mission de stratège et de pilotage des politiques publiques”*, anticipent les hauts fonctionnaires dans leur document de travail. Un contexte dans lequel le ministère de l’Agriculture prendrait la forme d’un secrétariat *“indépendant”* et créerait des agences exécutives : l’Agence de la forêt et

de la ruralité (AFR), par exemple, regroupant l'Office national de la forêt (ONF) et FranceAgriMer, ou encore l'Agence de la sécurité et de la chaîne alimentaire (ASCA), issue des unités territoriales et des directions départementales et de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP), qui sont amenées à disparaître.

L'application de la charte de déconcentration de mai 2015 serait également "*stricte [et] aboutie*", envisagent-ils. Les services du ministère de l'Agriculture devraient ainsi être réorganisés au sein des préfectures de région et les Draaf deviendrait "*pleinement*" les services agricoles du préfet de région. Les directions départementales des territoires deviendraient quant à elles "*le service agriculture-environnement des préfectures de département*".

Le troisième scénario :

La réduction du nombre de fonctionnaires fait consensus

Quels que soient les scénarios envisagés par le groupe de fonctionnaires de ce ministère, la réduction du nombre de fonctionnaires pour l'ensemble de la fonction publique est à chaque fois évoquée, pour les trois versants. Et ce afin de contribuer à la réduction des dépenses publiques. Le vote, par le Congrès, d'une révision constitutionnelle, censée "*définir l'encadrement des moyens budgétaires et humains dévolus à chaque fonction publique*", est même présagé par les hauts fonctionnaires.

Bastien Scordia

Statut, grands corps, individualisation des carrières : Macron veut bousculer les fonctionnaires

Le candidat d'En marche ! à l'élection présidentielle a précisé son programme en indiquant vouloir recruter au moins un quart des directeurs d'administration centrale en dehors de la fonction publique et ouvrir le statut de l'encadrement supérieur. Il promet aussi de "*mettre fin au système des grands corps*".

Un projet relativement précis et assez réformateur. Dans la foulée de ses premières annonces sur la modernisation du secteur public, le 24 février, Emmanuel Macron, le favori de l'élection présidentielle prévue en mai 2017, a confirmé cette semaine, à l'occasion de la publication sur son site Web de son programme, sa volonté de réformer assez nettement la fonction publique et singulièrement la haute administration.

À certains égards, bien plus que François Fillon qui a, lui, choisi de faire de la réforme du service public l'un des marqueurs de son programme, mais par le prisme des économies (suppression de 500 000 postes, retour aux 39 heures). Emmanuel Macron, tout en annonçant l'objectif de 120 000 postes non remplacés, développe une approche un peu différente et confirme une préoccupation : réformer la fonction publique passe d'abord par une rupture dans les modes de recrutement de ceux qui la dirigent.

Un *spoils system* assumé

En même temps qu'une réduction des effectifs des cabinets ministériels, qu'il promet "*massive*" pour pousser les ministres à travailler plus étroitement avec les directeurs d'administration sans utiliser les cabinets comme des écrans – un vieux débat –, l'ex-secrétaire général adjoint de l'Élysée annonce que les directeurs d'administration centrale et les principaux dirigeants des organismes publics seront nommés ou confirmés "*au terme d'une procédure transparente, après revue de compétences et entretien*". Une opération qui devra être réalisée sous "*quelques semaines*", a précisé Emmanuel Macron lors de sa conférence de presse, le 2 mars. Maintiendra-t-il le principe des auditions préalables, instauré en juin 2016 par le gouvernement Valls, selon lequel 3 candidats sont auditionnés par un comité de hauts fonctionnaires chargé de donner un avis au ministre ? Mystère... Quoi qu'il en soit, le candidat entend, avec ce projet, aller beaucoup plus loin qu'aujourd'hui, où certains postes éminents changent très vite de titulaires après le scrutin présidentiel, mais pas tous. Emmanuel Macron veut ainsi dépasser l'entre-deux français, en appliquant réellement le *spoils system* à l'américaine, mais sans la confirmation par

le Parlement, très chronophage, voire paralysante à certains égards, et pas dans l'esprit de la Constitution de 1958.

Une diversification des profils au sommet avec un quota

“Nous recruterons un quart au moins des directeurs d'administration centrale en dehors de la fonction publique sur la base d'appels à candidatures ouverts visant à identifier les meilleures compétences techniques et managériales”, promet aussi le programme d'En marche ! derrière lequel on reconnaît la patte de celui qui l'a coordonné depuis un mois : l'économiste Jean Pisani-Ferry. Ce dernier s'est mis au service du candidat le 31 janvier dernier, après avoir démissionné de la direction de France Stratégie, un organisme de réflexion adossé à Matignon et à la tête duquel il avait justement formulé cette proposition en 2014 dans un rapport intitulé *“Quelle France dans dix ans ?”*. Et ce après avoir relevé qu'à l'époque, seuls 5 postes de directeurs d'administration centrale sur 149 étaient occupés par des non-fonctionnaires.

Sur le plan juridique, le statut laisse le pouvoir politique totalement libre, avec la faculté de recruter des non-fonctionnaire sur les plus hauts emplois pourvus en Conseil des ministres. Mais en réalité, l'exécutif ne recrute que rarement en dehors de la haute fonction publique pour plusieurs raisons : habitudes de l'entre-soi, résistance de la haute administration, écart important entre les rémunérations du public et du privé qui pose un problème d'attractivité, peur d'une phase d'acculturation trop longue, etc.

Ouvrir l'encadrement supérieur

En revanche, la strate d'en-dessous, celle de l'encadrement supérieur (chefs de service, sous-directeurs, chefs de bureau), reste, elle, corsetée par le statut, compte tenu du modèle français qui place au centre une haute fonction publique de carrière recrutée par concours. S'agissant de cette cible en particulier, le programme *“macronien”* risque de faire tiquer sérieusement dans le landerneau. *“Nous éliminerons les contraintes statutaires qui restreignent l'accès aux postes d'encadrement supérieur dans la fonction publique”,* indique le programme, en donnant un élément de justification : *“Ceci donnera des perspectives aux agents publics touchés par le « plafond de verre » imposé par les statuts actuels.”*

Les grands corps dans le viseur

Mais le candidat d'En marche !, ancien inspecteur des finances formé sur les bancs de la célèbre promotion Léopold Sédar Senghor de l'ENA, n'en reste pas là, puisqu'il s'attaque à un autre totem : les grands corps de l'État (Conseil d'État, inspection générale des Finances, Cour des comptes) dont il est issu. *“Nous mettrons en particulier fin au système des grands corps en les rapprochant des corps existants et exerçant des fonctions similaires”,* énonce – sans préciser l'objectif RH visé ni les modalités – le programme de celui qui entend réformer de manière générale la *“société des statuts”*.

À la tête du ministère de la Fonction publique, Marylise Lebranchu s'y est cassé les dents sous la Présidence Hollande en lançant une mission de réflexion sur le sujet où était notamment posée la question d'un maintien de l'accès direct aux grands corps à la sortie de l'ENA. La mission avait répondu qu'un accès direct pouvait être maintenu, mais que des fusions de corps au sommet étaient nécessaires : magistrats de la Cour avec ceux des chambres régionales des comptes, etc. Autant dire que l'idée n'a, jusqu'ici, pas dépassé le stade de la réflexion...

Revoir le système des corps

Sur le plan plus global de la fonction publique, Emmanuel Macron promet que le statut des fonctionnaires ne sera pas remis en cause, mais qu'il sera *"modernisé et décloisonné, par un assouplissement du système rigide des corps"*, sans entrer dans les détails. Une manière, peut-être, de dépasser le système actuel alors que la politique de fusion des corps menée au cours de cette dernière décennie au sein de la fonction publique de l'État marque le pas (il reste un peu plus de 300 corps, contre près de 700 en 2005).

"Nous introduirons plus de souplesse dans la gestion des carrières avec des rémunérations plus individualisées et la promotion des mobilités", énonce le programme en indiquant que le recrutement sur contrat dans les fonctions non régaliennes sera développé, afin de permettre au service public d'attirer des professionnels "d'expérience" en fonction des besoins. *"Nous alignerons le statut des contractuels publics sur le droit du travail commun"*, précise encore le programme.

Vers des lois pluriannuelles

Emmanuel Macron consacre aussi un volet de son programme au pilotage des réformes. *"Les ministres seront comptables du respect des objectifs de dépense publique qui leur auront été assignés"*, indique-t-il après avoir déjà dit, la semaine passée, que les ministres qui ne réaliseraient pas les économies fixées ne seraient pas maintenus à leur poste.

"Ils auront le choix des moyens pour atteindre [ces objectifs] (investissement, réorganisations, évolution des effectifs, rationalisation des achats...)", avance Emmanuel Macron en annonçant qu'une loi fixera pour la durée du quinquennat les objectifs de dépense de chaque grand secteur d'administration. *"Les ministères qui dépassent leurs objectifs se verront reverser une partie des gains réalisés"*, promet-il...

Pierre Laberrondo

Emmanuel Macron précise sa loi de moralisation de la vie publique

Le candidat à l'élection présidentielle et ancien ministre de l'Économie a présenté, jeudi 2 mars, le contenu de sa "*grande*" loi de moralisation de la vie publique. Entre probité et contrôle des parlementaires, le programme du candidat d'En marche ! ne manque pas de faire référence à l'affaire concernant l'ancien Premier ministre François Fillon.

"Il faut aller plus loin dans la transparence et l'exigence" de la vie politique et publique. C'est l'un des mots d'ordre du programme du candidat à l'élection présidentielle Emmanuel Macron, dévoilé jeudi 2 mars. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les propositions de l'ex-ministre de l'Économie en faveur d'une "*démocratie ouverte*" ne manquent pas de sous-entendus ni de références à l'"affaire Fillon".

"Il est faux de prétendre que rien n'a été fait pour tenter de retisser un lien de confiance entre la Nation et ses représentants. Mais ce n'est pas assez, affirme Emmanuel Macron. Des pratiques que l'on pensait impossibles, parce qu'elles sont à l'évidence inacceptables, sont en réalité répandues." Et de citer notamment *"l'embauche par les élus de membres de leur propre famille"*.

Loi de moralisation

Face à la "*défiante*" envers les politiques qui, selon lui, "*n'a jamais été plus grande*", le prétendant au palais de l'Élysée prévoit de mettre en place une "*grande*" loi de moralisation de la vie publique. Une disposition qui fut l'une des raisons du ralliement du président du MoDem, François Bayrou, à la candidature d'Emmanuel Macron.

À en croire le candidat, celle-ci interdirait par exemple aux parlementaires d'exercer des activités de conseil parallèlement à leur mandat – "*pour mettre fin aux conflits d'intérêts*" –, aux élus et ministres d'embaucher un membre de leur famille ou encore à tout détenteur d'un casier judiciaire de catégorie B de se présenter à une élection.

Cette probité des parlementaires impliquera aussi le rattachement de leur régime spécial de retraite au régime général et l'intégration de leur indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) à l'indemnité parlementaire et donc sa fiscalisation. Quant au contrôle de ces indemnités, celui-ci devrait être effectué par les parlementaires eux-mêmes, indique le programme d'Emmanuel Macron sans en préciser les modalités.

Renouvellement et pluralisme

Autre volonté affichée par le candidat d'En marche ! dans son processus de rénovation démocratique : le renouvellement *"régulier"* et le pluralisme des élus et de leurs entourages. *"Demain tous nos concitoyens de bonne volonté doivent pouvoir accéder à des fonctions politiques ou administratives, selon leurs compétences et leur implication, affirme Emmanuel Macron. Les partis politiques gagneront à renouveler leurs candidats."*

Tout en appelant à interdire le cumul de plus de trois mandats identiques successifs ou à réduire d'un tiers le nombre de députés et de sénateurs, le candidat à la présidentielle propose de moduler le financement des partis politiques en fonction du degré de renouvellement de leurs candidats. La diminution des financements publics devrait notamment concerner les formations politiques qui auront une représentation *"déséquilibrée en termes de parité"*, précise le programme présidentiel.

Rénovation du travail parlementaire

Le travail parlementaire sera lui aussi *"rénové"*, promet l'ancien ministre de l'Économie. Le nombre de mois durant lesquels les parlementaires légifèrent devrait être limité, *"réservant ainsi plus de temps à l'évaluation et au contrôle de l'action du gouvernement"*.

La procédure dite accélérée d'examen des textes législatifs sera *"la procédure par défaut"*, ajoute Emmanuel Macron, *"afin d'accélérer le travail parlementaire"*. Cette procédure d'urgence prévoit que la réunion de la commission mixte paritaire peut être demandée après une seule lecture de chaque assemblée, contre deux dans le cadre d'un examen classique d'un texte législatif.

Le président de la République devra, quant à lui, présenter chaque année devant le Congrès *"son bilan national et européen"*, s'engage Emmanuel Macron. Une mesure qui n'est pas sans rappeler le discours sur l'état de l'Union prononcé par le Président des États-Unis devant le Congrès américain.

Bastien Scordia

Un fonctionnaire d'État gagne 250 euros de plus par mois qu'un salarié dans le privé

De la population aux conditions de vie, l'Insee publie une photographie détaillée de la France 2017. Un cliché plein de surprises.

Nombre d'habitants en France au 1^{er} janvier 2017, dont 64,860 millions en métropole. Soit une progression de 265 000 en 2016 (+0,4%), comme en 2015, essentiellement due au solde naturel (-198 000), le plus faible enregistré depuis quarante ans et, dans une moindre mesure, au solde migratoire (+67 000). La moitié de la population a entre 20 et 59 ans, un quart plus de 60 ans, dont 9,1% ont plus de 75 ans (contre 6,6% en 1991 et 16,3% en 2050).

66,991 millions



2225 euros

Salaire moyen, net de prélèvements sociaux, dans le privé. Un niveau inférieur à celui d'un fonctionnaire d'État (2477 €), identique à un agent hospitalier (2274 €) et supérieur à un territorial (1877 €). Les hommes gagnent plus en entreprise que les femmes (2410 € vs 1962 €) et les cadres que les ouvriers (4104 € vs 1702 €).



10 heures

Nombre d'heures supérieures effectuées par trimestre par chaque salarié à temps complet. Soit 40 heures par an, l'équivalent d'une grosse semaine de travail en plus. Les salariés qui sont aux 35 heures en font en moyenne deux fois moins.



MARC LANDRÉ @marclandré

ÉTUDE Comme chaque année, l'Insee publie les « Tableaux de l'économie française », édition 2017. Ce document de 274 pages sans image, mais avec beaucoup de tableaux et de graphiques, ambitionne de dresser la photographie la plus juste et fine possible, à date, de la France. Une mine d'informations, condensée en plusieurs dizaines de milliers de chiffres souvent méconnus et parfois insolites. La direction statistique de Bercy balaise tout, des données liées au territoire et à la population (villes, natalité, mariages...), en passant par celles concernant l'emploi et les revenus (population active, chômage, salaires...), les conditions de vie (équipement électroménager...) ou le système productif (bilan énergétique, entreprises publiques...). ■

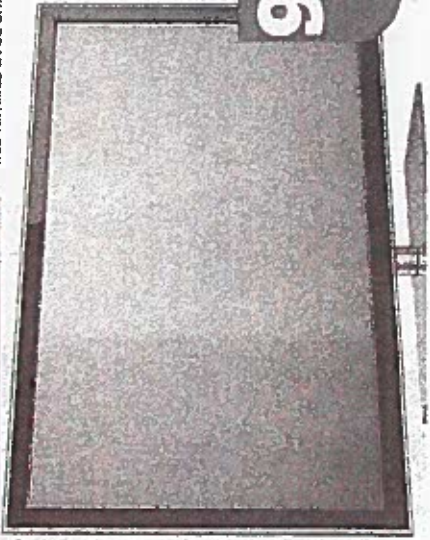
Part des familles monoparentales en France, contre 26% pour les ménages avec enfants. Les hommes seuls avec leur progéniture ne représentent que 3,5% des familles avec enfants dans l'Hexagone.



8,6%

Taux d'équipement en TV couleur des ménages, soit un peu plus qu'un lave-linge (96%), réfrigérateur (91,4%), téléphone portable (90,5%), voiture (84,1%) ou lave-vaisselle (58,4%). Quelque huit Français sur dix disposent d'un micro-ordinateur (y compris portable), et même 56,8% des plus de 60 ans.

96,8%



Admission post-bac : Thierry Mandon prend le taureau par les cornes

Le secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur a mandaté Etalab afin que la plate-forme d'affectation des lycéens, Admission post-bac, soit *"un logiciel ouvert dans les règles de l'art le plus rapidement possible"*.

Il n'est plus temps de chercher à gagner du temps : pour siffler la fin du match entre l'association Droits des lycéens et le ministère de l'Éducation nationale au sujet de l'ouverture de l'algorithme d'Admission post-bac (APB), le secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Thierry Mandon, a désigné l'arbitre : la mission Etalab.

Thierry Mandon a ainsi confié à sa directrice, Laure Lucchesi, le soin, d'ici fin la fin mars, d'étudier les conditions d'ouverture d'APB en incluant 5 volets : *"un plan d'action pour ouvrir le code"* et l'explicitier, qui pourra comporter plusieurs scénarios d'ouverture ; *"un accompagnement [du ministère] sur le chantier déjà initié de l'ouverture des données collectées par APB"* ; *"une étude d'impact juridique"* , *"une évaluation des risques techniques, notamment de sécurité"* et, enfin, *"l'organisation d'un hackathon autour de nouveaux services aux usagers, associant les parties prenantes intéressées"*.

"Oui, nous avons besoin de mettre les choses à plat"

En résumé : Thierry Mandon repart de zéro et appelle à *"une accélération de la dynamique"*, considérant, en termes feutrés, que les premières réponses du ministère de l'Éducation nationale ont été trop partielles depuis l'alerte lancée, il y a près d'un an, par l'association Droits des lycéens

Le secrétaire d'État *"souscrit à la demande de transparence et de compréhension exprimée par les citoyens quant au fonctionnement de la plate-forme et des procédures qui le sous-tendent"*, expose-t-il dans un communiqué. *"Il faut passer du concept à l'action politique, des engagements généraux aux réalisations concrètes"*, invite-t-il, alors que la loi pour une République numérique consacre l'ouverture des algorithmes publics.

"Être transparent implique le risque de donner à voir des dysfonctionnements qui sont aussi le fruit d'un historique. Mais à un moment, notre responsabilité politique est de prendre le taureau par les cornes et de dire « Oui, nous avons besoin de mettre les choses à plat, et oui, il faut le faire devant et avec les citoyens précisément parce qu'ils vont nous y aider ». C'est aussi cela l'intelligence collective et la démocratie participative", affirme vaillamment Thierry Mandon.

Soupçon de favoritisme ?

Car en la matière, la responsabilité politique pourrait s'avérer assez lourde, les premières analyses pratiquées sur les 400 lignes de code transmises par la Rue de Grenelle en octobre semblant révéler que les élèves de lycées français de l'étranger et les élèves nationaux seraient traités de manière séparée. Les premiers paraissant être prioritaires dans leur affectation par rapport aux seconds.

Sur son blog, l'étudiant ingénieur Guillaume Ouattara qui, après des heures de travail (le ministère avait transmis le code... en version papier) s'orientait vers un soupçon de "favoritisme" et d'"erreurs de codage", se voulait néanmoins prudent : *"Face à l'absence de la structure de la base de données utilisée, et à cause du fait qu'il ne s'agit que d'un bout d'algorithme, il est impossible de confirmer ou d'infirmier cette hypothèse."*

Si la mission d'Etalab ne consiste officiellement, pour l'heure, qu'à étudier les conditions d'ouverture d'APB, gageons tout de même que ses travaux permettront d'y voir plus clair dans la cuisine de l'orientation des lycéens, à l'œuvre depuis 2009.

Soazig Le Nevé (avec AFP)

Soupçon de favoritisme ?

Car en la matière, la responsabilité politique pourrait s'avérer assez lourde, les premières analyses pratiquées sur les 400 lignes de code transmises par la Rue de Grenelle en octobre semblant révéler que les élèves de lycées français de l'étranger et les élèves nationaux seraient traités de manière séparée. Les premiers paraissant être prioritaires dans leur affectation par rapport aux seconds.

Sur son blog, l'étudiant ingénieur Guillaume Ouattara qui, après des heures de travail (le ministère avait transmis le code... en version papier) s'orientait vers un soupçon de "*favoritisme*" et d"*erreurs de codage*", se voulait néanmoins prudent : "*Face à l'absence de la structure de la base de données utilisée, et à cause du fait qu'il ne s'agit que d'un bout d'algorithme, il est impossible de confirmer ou d'infirmier cette hypothèse.*"

Si la mission d'Etalab ne consiste officiellement, pour l'heure, qu'à étudier les conditions d'ouverture d'APB, gageons tout de même que ses travaux permettront d'y voir plus clair dans la cuisine de l'orientation des lycéens, à l'œuvre depuis 2009.

Soazig Le Nevé

La France prépare l'acte II du gouvernement ouvert

- Le secrétaire d'État à la Réforme de l'État, Jean-Vincent Placé, a annoncé l'ouverture d'une consultation en ligne le 20 mars en vue d'élaborer avec la société civile le deuxième plan d'action de la France pour un "gouvernement ouvert". Une ébauche d'autocritique du premier plan 2015-2017 commence à se faire jour.

"Ce n'est jamais facile d'assurer un deuxième coup", avertit le secrétaire d'État à la Réforme de l'État et à la Simplification, Jean-Vincent Placé, s'en référant au film Rocky, dont les deuxième et troisième opus sont réputés moins réussis que le premier. Mais tant pis, "la dynamique du gouvernement ouvert" est lancée, il faut élaborer un deuxième plan d'action national 2017-2019 et pour ce faire, lancer une nouvelle consultation en ligne. Celle-ci se déroulera du 20 mars au 15 avril, a annoncé le ministre lors d'une opération "ministère ouvert" à laquelle étaient conviées toutes les bonnes volontés, le 28 février.

Le premier plan d'action 2015-2017, en cours de mise en œuvre, est la traduction de la politique de gouvernement ouvert au niveau national. Avec 26 engagements ministériels ou interministériels et 70 actions, il mise sur la reddition de comptes pour faire progresser la transparence, mieux consulter et concerter, partager des ressources numériques utiles à l'innovation économique et sociale et ouvrir davantage l'administration aux idées et aux compétences de la société.

Selon un premier rapport d'auto-évaluation dressé par Etalab, sur 70 actions, 22 sont complètement accomplies, 3 quasiment, 32 substantiellement, 12 partiellement. Une seule est aujourd'hui non accomplie ("Donner aux citoyens de nouveaux moyens de participer à la vie publique en les associant à l'identification de problèmes à résoudre". D'ici la fin du printemps, un comité d'évaluateurs indépendants publiera sa propre analyse du plan d'action français.

Encore plus d'ambition

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), dont la France est présidente jusqu'en septembre, *"n'a pas été une promenade de santé, mais il a permis de prendre de très saines habitudes, illustre Jean-Vincent Placé, en référence au sommet international de décembre dernier. La mobilisation doit encore aller au-delà, car nous ne pouvons pas nous contenter de quelques journées « ministère ouvert » dans l'année pour prétendre que le gouvernement est plus ouvert".*

Aussi, promet le secrétaire d'État, un rien grandiloquent, *"notre deuxième plan sera encore plus ambitieux et sera le gage de l'engagement français".* Il assigne à ce plan trois objectifs : formuler des engagements plus concrets, *"populariser" la*

communauté du gouvernement ouvert et renforcer l'interaction entre la politique du gouvernement ouvert et celle menée vraiment par le gouvernement.

Un bras de fer avec des civic tech ?

Interpellé par Lancelot Pecquet, un activiste des *civic tech* (technologies citoyennes) ayant appelé au boycott du sommet du PGO à Paris en décembre au motif que le gouvernement ouvert n'était en France *"qu'un leurre"*, Jean-Vincent Placé est brutalement redescendu de son petit nuage et a même haussé le ton : *"Figurez-vous, au risque de vous choquer, que je suis favorable à ce que des pays non démocratiques rejoignent le PGO. Pourquoi ? Parce qu'il y a deux lectures : celle d'une exclusion sur critères et celle qui invite à progresser ensemble."*

"Exaspéré" par la position qu'il juge *"détestable"* de Lancelot Pecquet et des 11 associations signataires de cet appel, le ministre a dénoncé *"des excès de langage qui sont désagréables pour ceux qui font avancer les choses"*, avant de conclure : *"Que vos associations investissent nos ateliers, ce sera plus utile que vos tribunes péremptoires !"* Pas sûr que la planète des *civic tech* apprécie à son tour ce langage.

Appliquer le plan d'action n'est pas une sinécure

"Nous ne nous sommes pas retrouvés dans les termes de la rédaction de ce plan et nous pensons qu'il faut prendre en considération l'avis des administrations sur ce point", démarre d'entrée de jeu une fonctionnaire de la direction des affaires juridiques de Bercy, participant avec une dizaine de personnes à l'atelier *"Retour d'expériences sur le plan d'action 2015-2017"*, le 28 février. *"Je tenais à vous dire la difficulté que nous avons eue à traduire certaines actions"*, poursuit-elle, incriminant l'engagement n° 2 : *"Accroître la transparence de la commande publique"*. *"Il faut que les engagements pris soient, au minimum, conformes aux textes et obligations européennes de la commande publique. Or nous avons eu le sentiment que nos remarques en ce sens n'ont pas été prises en compte à l'époque."* La représentante de la direction des affaires juridiques du ministère des Finances rappelle que *"loin de vouloir verrouiller les informations"*, son ministère doit surtout relever le défi de *"la mise en cohérence des systèmes d'information des directions métiers pour récupérer les données"*. Prouvant sa bonne volonté, Bercy prévoit d'ailleurs un plan de transformation de la commande publique, préalablement soumis à la concertation publique (acheteurs, société civile, entreprises, éditeurs de logiciels) pendant quatre mois, souligne la fonctionnaire.

Soazig Le Nevé

L'enseignement catholique demande une révision de son mode de financement par l'État

Être *“un partenaire à part entière, et non une simple variable d'ajustement”* du ministère de l'Éducation nationale : telle est la revendication de l'enseignement catholique, qui recommande à la Rue de Grenelle de *“passer d'un pilotage par décret et circulaire à une culture du contrat”*.

L'enseignement catholique se sent à l'étroit et il a soudain choisi de le faire savoir, *“pour avancer”*, à la veille de l'élection présidentielle. Lors d'une conférence de presse, le 28 février, Pascal Balmand, le secrétaire général du réseau – qui compte 7 500 établissements et plus de 2 millions d'élèves, soit 98 % du total des élèves scolarisés dans le privé sous contrat – a posé *“une question de fond”* : *“L'enseignement catholique est-il réellement associé à la politique éducative de l'État ou n'est-il que plus ou moins toléré, par la force des choses, parce qu'on n'arrive pas à nous tordre le cou ?”*

Passées les précautions d'usage (*“Je ne suis candidat à rien”, “Je ne dresse aucune liste de revendications”*), le secrétaire général (Sgec) a déroulé le fil, estimant que l'enseignement catholique a besoin que l'État lui donne véritablement la capacité de prendre sa part, *“à la mesure des besoins exprimés”*.

Alors que près de 40 % des jeunes sont accueillis à un moment de leur scolarité dans un établissement catholique et que la rentrée 2016 a marqué un record d'inscriptions dans les collèges catholiques – 6400 élèves de plus (+ 0,9 %), contre 9900 de moins dans le public (– 0,4 %) –, la répartition annuelle des nouveaux moyens alloués au public (80 % des crédits) et au privé (20 %) mérite d'être *“reconsidérée”*, selon le Sgec, qui l'affirme haut et fort pour la première fois.

Pression des recteurs

“C'est un usage qui n'est pas gravé dans le marbre”, décrit Pascal Balmand, en référence à une règle aujourd'hui devenue *“factice”*, imaginée par l'ex-ministre de l'Éducation Jean-Pierre Chevènement, en 1985, et consolidée en 1992 par un accord entre Jack Lang et le père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique de l'époque.

“Ces deux dernières années, plusieurs recteurs ont exercé une pression assez vive sur le ministère de l'Éducation nationale pour que dans la répartition des moyens, l'enseignement catholique se voie attribuer un volume d'emplois supérieur à ce que nous avions nous-mêmes prévu”, illustre le Sgec sans vouloir donner le nom des

académies concernées. *Car ces recteurs considèrent que l'enseignement public n'est pas en capacité de répondre à la poussée démographique.*"

À combien ces besoins d'ouvertures de classes et d'établissements se chiffrent-ils pour le privé ? Bizarrement, la question, pourtant au cœur des propositions, est aussi délicate que sensible. *"Je suis incapable de vous répondre, lâche Pascal Balmand, interrogé par Acteurs publics. Je pourrais dire 30 000, 40 000, 50 000, mais ce ne serait pas exact car de nombreuses familles en milieu urbain effectuent des demandes auprès de plusieurs établissements à la fois."*

Pas d'appel à un "strip-tease de l'État"

Plus largement, l'enseignement catholique recommande au ministère de l'Éducation nationale de *"passer d'un pilotage par décret et par circulaire à une culture du contrat"* qui permet que le projet de l'établissement se développe de manière autonome, s'articule aux politiques publiques des territoires, tout en se référant à des objectifs partagés avec l'État.

Se défendant de partir *"en quête de parts de marché"* et d'appeler à *"un strip-tease de l'État qui le dépouillerait de toutes ses prérogatives"*, Pascal Balmand propose *"la construction d'un équilibre différent entre l'État central et les acteurs territoriaux car la puissance publique, ce n'est pas que l'État dans notre pays, ce sont aussi les collectivités locales"*. Une vue que l'administration centrale de la Rue de Grenelle a encore du mal à partager.

"Il faut rien moins que changer de méthode politique, car l'heure n'est plus à la réforme venue d'en haut mais à la multiplication des initiatives locales, fondées sur le principe de la subsidiarité", poursuit le secrétaire général.

Annualiser le temps de service des enseignants

Au chapitre du dépoussiérage que l'enseignement catholique appelle de ses vœux, figurent aussi l'assouplissement des cadres réglementaires, une *"flexibilité concertée"* dans l'utilisation des heures d'enseignement pour favoriser la capacité d'adaptation des équipes pédagogiques aux besoins des élèves ou encore la *"pleine responsabilité de l'établissement confiée au chef d'établissement"*.

En passant, Pascal Balmand constate que la réforme du métier enseignant, qualifiée d'*"historique"* par l'ancien ministre Vincent Peillon en 2014, ne l'était pas tant que cela. Excluant toute modulation du temps de service hebdomadaire, la réforme n'a fait, estime-t-il, que maintenir le *statu quo* et rémunérer des tâches accomplies par les enseignants sur la base du volontariat.

"Il était possible d'aller beaucoup plus loin", affirme le secrétaire général, qui se sent décidément pousser des ailes. Le prochain ministre de l'Éducation nationale connaîtra donc d'ores et déjà deux des pistes préconisées par l'enseignement catholique : l'annualisation du temps de service des professeurs et la possibilité d'enseigner deux disciplines.

Soazig Le Nevé

21 nouvelles prisons ont trouvé leur terrain d'élection

Le ministre de la Justice et garde des Sceaux a annoncé la liste des villes qui accueilleront d'ici 2025 de nouvelles prisons avec cellules individuelles. 21 terrains sont « *techniquement solides, politiquement assumés et financièrement accessibles* », a affirmé Jean-Jacques Urvoas.

L'encellulement individuel est un principe inscrit dans la loi depuis 1875 mais jamais respecté. Cent quarante-deux ans plus tard, le ministre de la Justice et garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, mise sur la construction de 10 309 à 16 143 cellules, précisément, afin atteindre l'objectif de 80% de détenus en cellule individuelle d'ici 2025. Comme un premier coup de pioche, le ministre a dévoilé les villes d'implantation de 21 des 33 nouveaux établissements pénitentiaires, le 23 février.

Trouver des terrains ne fut pas simple, depuis l'annonce de ce programme immobilier pénitentiaire, le 6 octobre par l'ex Premier ministre, Manuel Valls. Parmi les principaux sites figurent Nice (650 places), Narbonne (500 places), Angoulême (400), Montpellier (500), Rennes (550), Nantes (300), Cherbourg (200), Pau (500), Perpignan (400), Colmar (550), Toulon (200), Fréjus (650) ou encore Avignon (400 places).

Jean-Jacques Urvoas s'est félicité de l'avancée du projet sans toutefois minimiser les difficultés rencontrées auprès des élus pour trouver des terrains dans certaines métropoles, comme Marseille ou Strasbourg, ou en Ile-de-France, déjà dotée de neuf maisons d'arrêt et où aucune proposition viable n'a pour l'instant été trouvée.

Quatre critères de choix

Au 1er janvier, la population carcérale était de 68 432 personnes écrouées pour 58 681 places de prison, soit un manque de 9 751 places et l'on dénombrait encore 1 638 matelas au sol.

« En quatre mois et demi, nous disposons de 21 terrains techniquement solides, politiquement assumés et financièrement accessibles. Le travail se poursuit avec les collectivités pour en trouver 12 autres dont 7 en Ile-de-France mais aussi à Lyon, à Marseille, en Guadeloupe ou en Guyane », a résumé le ministre devant la presse.

« La difficulté n'a pas été de choisir entre une bonne et une mauvaise solution mais de trouver un juste équilibre entre des contraintes », a fait valoir le ministre évoquant quatre critères de choix : la volonté des élus, la proximité des tribunaux, les contraintes de l'administration pénitentiaire et le coût de l'opération.

Un budget de 1,15 milliard d'euros d'autorisations d'engagements a été prévu pour lancer le plan estimé à 3 milliards d'euros.

« *Il y aura forcément des déceptions, des frustrations, des étonnements* », a concédé le ministre assurant qu'il y avait plus de maires demandeurs qu'hostiles à l'implantation d'une prison sur leur commune.

Revoir la copie

Tel n'est pas le cas du maire DVD de Saint-Laurent-du Var (près de Nice), Joseph Ségura, qui a dénoncé sur France Bleu Azur une opération « *purement politique* ». « *Ce projet est une pure fumisterie car aujourd'hui nous dépendons de Grasse et on aurait pu avoir une extension de cette prison à Grasse (...) donc je demanderai un rendez-vous avec le nouveau ministre du prochain gouvernement dans trois mois pour revoir la copie* », a-t-il ajouté.

Outre 32 maisons d'arrêt et un centre de détention, le plan gouvernemental prévoit la création de 28 « quartiers de préparation à la sortie » avec la réhabilitation de douze sites pénitentiaires et la construction de seize autres pour lesquels 230 millions d'euros ont été débloqués.

Sur ce second programme destiné à accueillir des courtes ou des fins de peines, Jean-Jacques Urvoas a annoncé avoir déjà trouvé 7 terrains, représentant 720 places, à Rouen, Caen, au Mans, à Grenoble, Lille, Noisy-le-Grand et à Marseille.

Interrogé par l'AFP sur la pérennité de son programme après la présidentielle, le ministre s'est voulu rassurant : « *Qu'est-ce qui pourrait rendre ce plan fragile ? Que les élus locaux n'en veuillent plus mais tous ont validé les terrains. Que le nouveau président décide de l'interrompre ? Je n'ai vu aucun candidat défendre cela et s'il le faisait, je me ferais un devoir de lui transmettre la liste des établissements en surpopulation* », a-t-il assuré.

Soazig Le Nevé avec AFP



parlement-Assemblée-social-syndicat-transparence-enquête-justice Liste des collaborateurs: réponse "superficielle" de l'Assemblée, selon FO

Paris, 24 fév 2017 (AFP) - Le syndicat de collaborateurs parlementaires SNCP-FO a estimé vendredi que la publication sur le site de l'Assemblée des noms des collaborateurs de députés répondait "superficiellement aux exigences de transparence" des citoyens.

A l'initiative de son président Claude Bartolone (PS), les noms ont été publiés mardi sur le site internet de l'Assemblée, à la veille de la fin des travaux parlementaires et dans un contexte d'une demande de transparence lié à l'affaire du possible emploi fictif de l'épouse de François Fillon comme collaboratrice parlementaire.

"Nous prenons acte de cette initiative unilatérale", indique le SNCP-FO dans un communiqué, estimant qu'"il aurait été de bon aloi d'en avertir officiellement les collaborateurs et les députés". Cela montre que l'Assemblée nationale peut "intervenir dans les conditions d'emploi des collaborateurs", tacle le syndicat, alors que chaque député est seul employeur de ses collaborateurs.

Le bureau de l'Assemblée a aussi décidé cette semaine de créer un groupe de travail notamment sur "les règles d'emploi des collaborateurs": recrutement, fixation des salaires, dispositifs de contrôle. Le SNCP-FO regrette "sa mise en place au moment où l'Assemblée ferme ses portes, remettant ainsi les perspectives de mutations réelles et pérennes à la responsabilité de la prochaine majorité, si toutefois elle souhaite s'y intéresser".

Le syndicat se tient à disposition, de même que l'Association française des collaborateurs parlementaires (AFCP) qui souhaite être associée au groupe de travail, selon un communiqué distinct.

Pour sa part, l'ONG Transparency France a salué la création de ce groupe de travail, jugeant cependant "nécessaire que des mesures concrètes soient prises et appliquées avant la fin de la législature".

"La publication de la liste des collaborateurs parlementaires n'est pas une réponse suffisante" de l'Assemblée pour davantage de transparence, a estimé l'association.

"Ces données sont déjà rendues publiques sur le site de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique", a-t-elle souligné, relevant "un défaut d'actualisation des déclarations de la part des parlementaires".

reb/chl/chr/bir

2017/02/24 16:40:44 GMT+01:00
#409186 DGTE 1593 DGH94 (4) AFP (314 words)

Un député sur six emploie un membre de sa famille

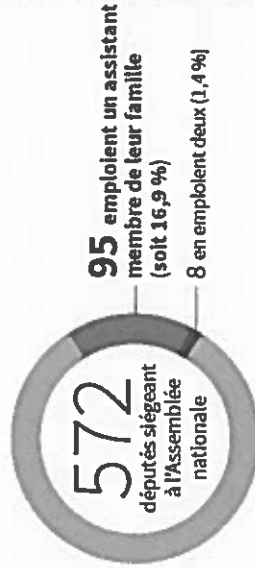
Au moins 103 députés, sur 572, ont des liens familiaux avec leur assistant, selon notre enquête

L'affaire Fillon a mis en pleine lumière le rôle des assistants parlementaires. Au-delà des soupçons d'emploi fictif, qui devront être tranchés par la justice, cet épisode a relancé le débat sur une pratique assez répandue : l'emploi par les élus de membres de leur famille, pour des fonctions pas toujours très bien définies.

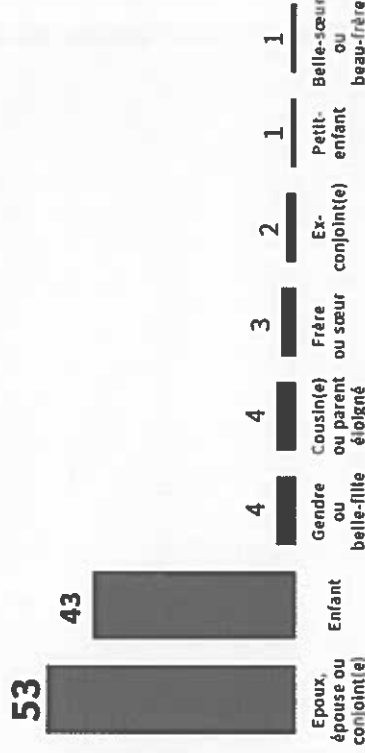
L'enquête menée par *Le Monde* à partir de la liste des collaborateurs publiée le 21 février par l'Assemblée nationale, couplée à l'interrogation de l'ensemble des députés, a permis d'identifier au moins 103 députés (soit 18 %) qui emploient un membre de leur famille, en circonscription ou au Palais-Bourbon, sur les 572 siégeant actuellement à l'Assemblée (5 sièges sont vacants ou non pourvus). Au moins huit d'entre eux ont même salarié deux proches. Des chiffres qui sous-estiment probablement la réalité, puisque seule la moitié des élus ont accepté de jouer la transparence.

La plupart de ces collaborateurs familiaux ont un lien direct avec le député qui les emploie, de nature conjugale ou filiale. Ce sont les seules relations dont la rémunération est encadrée par les services financiers de l'Assemblée : elles ne doivent pas être rémunérées au-delà de 4 780 euros brut par mois, ...

103 députés emploient au moins un collaborateur de leur famille



Les liens conjugaux ou filiaux largement majoritaires
NATURE DU LIEN ENTRE CHACUN DES 111 COLLABORATEURS ET LE DÉPUTÉ DE SA FAMILLE QUI L'EMPLOIE



Une pratique nettement plus répandue à droite

PART DES DÉPUTÉS EMPLOYANT AU MOINS UN COLLABORATEUR DE LEUR FAMILLE, PAR GROUPE POLITIQUE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



SOURCE : LE MONDE

LE CONTEXTE

TRANSPARENCE INACHEVÉE

Pressée par l'actualité de l'affaire Fillon, l'Assemblée nationale a publié pour la première fois, mardi 21 février, la liste des 2 039 collaborateurs des 572 députés en activité sur son site Internet. Quelques jours avant, *Le Monde* avait interrogé par courriel l'ensemble des députés sur l'identité de leurs collaborateurs, en leur proposant de déclarer leur date d'embauche, leur lieu de travail (Assemblée ou circonscription) et, surtout, leurs liens familiaux. Au terme du délai d'une semaine qui avait été fixé, 205 des 572 députés avaient accepté de se plier à cette opération baptisée #TransparenceAN. Pour les autres, *Le Monde* a cherché les liens familiaux dont témoignaient des sources ouvertes (presse, déclarations). Faute de transparence plus poussée de l'Assemblée, il est impossible de savoir si nos résultats sont fiables ou très en deçà de la réalité. La liste complète de nos résultats est disponible sur LeMonde.fr.

Un député sur six...

soit la moitié de l'enveloppe totale donnée à chaque député pour payer ses collaborateurs.

Dans quelques cas plus rares, il s'agit d'un cousin, frère ou sœur, et même une petite-fille, celle de Francis Hilmeyer (UDI, Haut-Rhin). On découvre aussi que certains députés qui se sont séparés de leur femme continuent à travailler avec elle, d'autres ont épousé leur assistante.

Franchise

Alors que la profession d'assistant parlementaire est plutôt féminine (59 %), cette tendance est encore accrue parmi les salariés ayant un lien familial avec le député et atteint 70 % de femmes. Le déséquilibre est flagrant parmi les conjoints : seules six députées emploient leur mari, alors que quarante-cinq élus masculins travaillent avec leur épouse ou compagne.

Certains députés assument leur choix. Ainsi Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France, Es-

Le taux de femmes parmi les collaborateurs ayant un lien familial avec leur député atteint 70 %

sonne) a-t-il justifié auprès du Parisien l'emploi de sa femme, Valérie : « Si elle ne travaillait pas avec moi, on ne se verrait jamais. » Jean-Pierre Gorges (LR, Eure-et-Loir) y voit même un avantage : « C'est intéressant, parce que quand je fais des conneries, elle [sa fille Mathilde] s'autorise à me le dire, contrairement à quelqu'un d'autre qui serait moins franc », a-t-il expliqué sur RMC.

Aucun groupe parlementaire n'échappe à la pratique, qui est toutefois nettement plus répandue à droite. Un quart des élus du

groupe Les Républicains et près de 30 % de ceux de l'UDI sont concernés, contre seulement 12,18 % du groupe socialiste et écologiste. Même le plus petit groupe parlementaire, la gauche démocrate et républicaine, compte un député, Patrice Carvalho (PCF, Oise) qui emploie son épouse, sur 15 élus.

Parmi les huit « cumulards » qui emploient deux membres de leur famille, quatre sont élus du parti Les Républicains (Jean-Luc Reitzer, Marc-Philippe Daubresse, Patrice Martin-Lalande, Jean-Claude Martin), contre une socialiste (Marie-Line Reynaud), un centriste (Rudy Salles) et un élu d'extrême droite (Jacques Bompard).

Certains députés ont aussi fait employer leur fils ou fille comme assistant parlementaire d'un collègue député. Nous n'avons détecté que deux cas avérés d'assistants parlementaires (Édouard Santais et Maryll Vignal) employés à la fois par leur mère ou leur père et par un autre député. Mais ils sont probablement plus nombreux.

Plusieurs députés ont aussi pris la décision particulière, bien que légale, d'employer leur suppléant (ou d'investir leur collaborateur comme suppléant, selon comment on voit les choses). Au total, ils sont 36 dans ce cas, dont 21 au Parti socialiste. Comme l'a relevé l'hebdomadaire *Marianne*, Manuel Valls, qui avait laissé son siège à Carlos Da Silva en entrant au gouvernement, l'a embauché comme collaborateur après son retour dans l'Hémicycle (alors que celui-ci est aussi conseiller régional).

Temps partiels

La liste publiée par l'Assemblée ne précise ni la durée de travail ni le salaire de chaque collaborateur. Or, certains sont à temps - parfois très - partiel : trois assistants de Jean Tahuaïtu (LR, Polynésie), dont sa belle-sœur, se partagent par exemple un temps plein. Le député PS de la Somme, Pascal Demarthe, explique que sa femme l'a d'abord aidé bénévolement, avant

d'être embauchée huit heures par semaine pour des « missions complémentaires » de communication sur les réseaux sociaux. Elle assure « les reportages photographiques lors des déplacements en circoscription le week-end, l'organisation d'événements, l'accueil des groupes en visite à l'Assemblée nationale ». Elle lui sert enfin « aussi de chauffeur très souvent ».

Parmi les collaboratrices à temps partiel figurent par exemple Karine Gautreau et Jessica Masson. Employées à (quasi) plein-temps au siège du Parti socialiste depuis 2014 (respectivement comme directrice de la communication et attachée de presse), elles sont restées assistantes parlementaires du député et premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis (Paris)... mais à raison de trente heures par mois, pour une rémunération de « quelques centaines d'euros ». Karine Gautreau précise qu'elle s'occupe de ce que « personne n'est capable de faire » dans l'équipe par-

lementaire de M. Cambadélis depuis son départ à Soiférino, comme par exemple l'organisation de déplacements dans le 19^e arrondissement.

La multiplication des temps partiels explique en partie la disparité du nombre de collaborateurs employés par chaque député - alors même que l'immense majorité dispose de la même enveloppe de 9 561 euros, prévue pour rémunérer jusqu'à cinq personnes. Trois élus se contentent d'un seul assistant : Jean-Claude Fruteau (PS, La Réunion), Roger-Gérard Schwartzberg (PRG, Val-de-Marne) et François Fillon (LR, Paris). A l'inverse, le député de Loire-Atlantique, François de Rugy (Parti écologiste), qui bénéficie d'une enveloppe majorée en tant que vice-président de l'Assemblée nationale, détient le record, avec huit employés... mais aucun proche. ●

MATHILDE DAMOGÉ,
ANNE-ABEL DURAND
ET MAXIME VAUDANO

Pour un Grenelle de l'emploi et du travail

A l'initiative de Gilles de Labarre, président de Solidarités nouvelles face au chômage, un collectif d'élus, décideurs, économistes ou intellectuels invite à soutenir un manifeste adressé aux candidats à la présidentielle

COLLECTIF

L'emploi et le travail connaissent partout dans le monde des évolutions en profondeur qui remettent en question les modèles socio-économiques, font craquer l'architecture des droits individuels et collectifs et sapent la protection contre la perte d'emploi. Ce système de protection était fondé sur la primauté de l'emploi et du statut qui y est rattaché. Or, que constate-t-on aujourd'hui? Polarisation de l'emploi, pluriactivités, «ubérisation» de la société, développement du travail à la tâche, «plateformisation» des échanges. Sans compter les incertitudes issues de l'essor de la robotisation et de l'intelligence artificielle...

Faut-il pour autant renoncer à l'emploi et se résigner à la «préférence pour le chômage»? Non, bien sûr! Car notre jeunesse, nos entrepreneurs, nos actifs, nos seniors et surtout tous les chercheurs d'emploi attendent un discours positif et des mesures concrètes.

Optimistes et réalistes, nous pensons que la création d'emplois de qualité pour tous et à temps choisis est non seulement possible, mais la seule voie de rebond pour notre pays.

Volontaires et lucides, nous pensons que l'engagement pour l'emploi doit être l'axe central qui porte toutes les politiques publiques soutenant le projet politique à venir.

Portés par le désir d'agir, nous pensons que le combat pour l'emploi se gagnera en associant toutes les parties prenantes au plus près des territoires et des compétences.

Décidons d'être optimistes, car l'avenir est prometteur avec les op-

portunités issues de la transition énergétique, des possibilités offertes par une société du bien-être... avec des besoins nouveaux de services de proximité dus au vieillissement de la population, et aussi avec une aspiration des jeunes générations à travailler autrement.

Face à ces bouleversements, peut-on encore croire à des ajustements conjoncturels, aussi utiles soient-ils, pour répondre par miracle à la multiplicité et à la complexité des questions posées? Peut-on encore croire qu'une mesure isolée, catégorielle, résout le problème? Peut-on penser l'avenir du travail sans penser l'évolution du droit?

URGENCE

Non, ce n'est pas à la hauteur des enjeux! Les employeurs, les salariés et les non-salariés, les chercheurs d'emploi, les travailleurs précaires mais aussi les jeunes en formation et les seniors méritent mieux que cela. Des voix doivent s'élever pour demander qu'enfin un débat digne de ce nom et associant l'ensemble des parties prenantes traite le sujet de l'emploi et du travail dans sa globalité.

Et il y a urgence à agir! Quarante ans de politiques publiques très coûteuses pour les finances publiques n'ont pas évité de disloquer la société, de modifier l'équilibre institutionnel et l'harmonie territoriale, de casser le pacte intergénérationnel qui existait depuis 1945.

La société française, marquée par le chômage de masse, est aujourd'hui prête à un changement en profondeur de son modèle de protection sociale relatif à l'activité et aux parcours professionnels. Et cette attente ne doit pas dégénérer en désespoir.

Enfin, la révolution numérique n'attendra pas: les pouvoirs publics ne peuvent se contenter de regarder passer le train! Ils doivent impulser, accompagner et anticiper les mutations sociales afin d'éviter l'injustice et de redonner du sens à notre pacte républicain.

Or, nous avons une chance historique de relever ce défi, c'est l'élection présidentielle à venir. Car même si les premières ébauches de programme laissent entrevoir des propositions innovantes, nulle part n'apparaît la volonté de repenser le

système avec tous les acteurs et toutes les parties prenantes.

C'est pourquoi, avec les premiers signataires de ce manifeste, nous appelons le plus grand nombre à nous rejoindre en le signant et en appelant les candidats à l'élection présidentielle pour qu'un véritable «Grenelle pour l'emploi et le travail» se tienne dès la constitution du nouveau gouvernement.

Pourquoi un Grenelle? Tout d'abord, pour mobiliser dans une unité de lieu et de temps resserrée, les acteurs et parties prenantes sur des sujets complexes, et garantir la pluridisciplinarité des délibérations et favoriser l'émergence de consensus. Ensuite, pour identifier des lignes de force pour une action collective et dans la durée, en dépassant les postures partisans, les positions idéologiques et le poids des lobbys.

Le temps presse! Il reste trois mois pour préparer ce processus avec tous les acteurs et services compétents. Afin d'anticiper, nous proposons une méthode radicalement différente, partant du terrain, rythmée sur six mois et s'appuyant sur six groupes thématiques.

Personnalités engagées dans la réussite de notre pays, nous soutenons l'initiative de Solidarités nouvelles face au chômage, acteur défendant l'emploi et la lutte contre le chômage depuis plus de trente ans.

Mobilisons-nous et ayons le courage de clamer haut et fort cette ambition pour notre pays et nos concitoyens, portés par notre propre audace et la certitude d'un rendez-vous avec l'histoire! ■

¶

Figure parmi les premiers signataires de cet appel: **Jean-Louis Bancel**, président du groupe Crédit coopératif; **Michel Bernard**, président délégué Alliance villes emploi; **Xavier Bertrand**, président de la région Hauts-de-France; **Marie-Pierre Establie d'Argencé**, déléguée générale Alliance villes emploi; **Cynthia Fleury**, philosophe; **Jean-Baptiste de Foucauld**, coordinateur du Pacte civique; **Louis Gallois**, président de la Fédération des acteurs de la solidarité; **Jean-Claude Guillebaud**, écrivain, essayiste; **Alexandre Malafaye**, président de Synopia; **Maria Nowak**, économiste, ancienne présidente de l'Adje; **Alain Roussel**, président de la région Nouvelle-Aquitaine; **Jean-Marc Vittori**, économiste

**NULLE PART DANS
LES PROGRAMMES
N'APPARAÎT
LA VOLONTÉ
DE REPENSER
LE SYSTÈME AVEC
TOUS LES ACTEURS**

Le chômage est resté quasi stable en janvier

Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité a augmenté de 800 personnes

Nie embellie ni dégradation. Au mois de janvier, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) est resté pratiquement stable, d'après les chiffres publiés, vendredi 24 février, par le ministère du travail et par Pôle emploi: cet indicateur progresse de 800 en métropole, pour atteindre près de 3,468 millions (3,724 millions en incluant les outre-mer). Il faut remonter à juillet 2015 pour retrouver une variation aussi faible (+400). Sur le plan statistique, c'est une sorte de non-événement, qui fait suite à la forte hausse mesurée en décembre 2016 (+26100).

La tendance reste toutefois « favorable » aux yeux de la ministre du travail, Myriam El Khomri, puisque les personnes inscrites à Pôle emploi, et relevant de la catégorie A, ont diminué de 9100, au cours des trois derniers mois. Le sort des moins de 25 ans, à la recherche d'un travail, s'améliore très légèrement puisque leurs effectifs ont reflué de 0,3 % le mois dernier (-1,7 % sur le trimestre écoulé). Même chose pour les chômeurs de longue durée, c'est-à-dire ceux qui prospectent un poste depuis au moins un an; mais il s'agit, là encore, d'évolutions aussi épaisses qu'un trait de crayon (-1100 en métropole).

Les résultats s'avèrent décevants si on élargit la focale aux demandeurs d'emploi qui ont exercé une activité réduite (catégories B et C): ajoutés à ceux de la catégorie A, ils forment un ensemble colossal de quelque 5,486 millions de personnes en France métropolitaine, en augmentation de 0,4 % sur un mois et de 0,5 % sur une année. Les constats s'avèrent également préoccu-

pants pour les chômeurs de 50 ans et plus: leur nombre (dans la catégorie A) enregistre une hausse de 0,6 % dans l'Hexagone (+2,8 % en un an).

Coup d'arrêt

Tout se passe comme si le reflux du chômage, observé en 2016 (-107400 pour la catégorie A), marquait un coup d'arrêt. Celui-ci intervient au moment même où l'on assiste à un petit recul du nombre de personnes sortant des catégories A, B et C grâce à une entrée en formation: est-ce que ce petit décrochage a eu un impact sur les cohortes de demandeurs d'emploi? Difficile à dire. Certains indicateurs pouvaient, de toute façon, laisser craindre une poursuite de la hausse du chômage relevée le mois dernier.

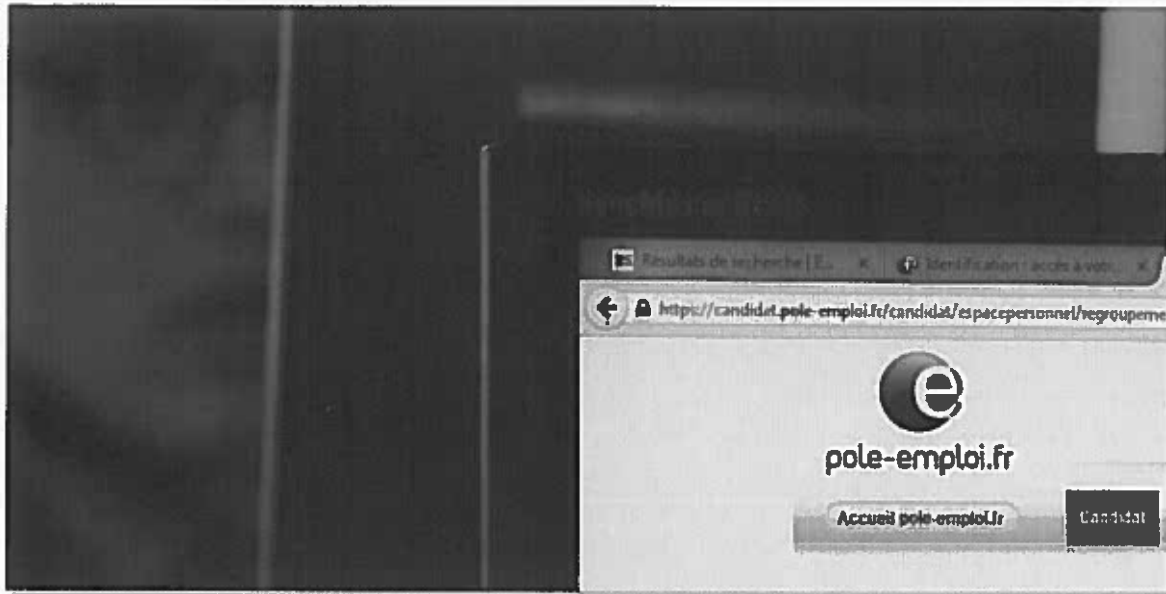
D'après l'Acoss, la caisse nationale du réseau des Urssaf, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) a reculé de 3,4 % en janvier, alors qu'il s'était accru en novembre (+1,3 %) et en décembre (+1,4 %). Le phénomène est particulièrement net dans l'industrie (-13,1 %) et peut être analysé « comme un contrecoup à la forte hausse qu'a enregistrée ce secteur en novembre et décembre 2016 », d'après l'Acoss.

Et ensuite? L'Insee, dans sa dernière note de conjoncture diffusée à la mi-décembre 2016, table sur une progression, au premier semestre, des créations d'emplois qui serait supérieure à l'afflux de nouveaux entrants sur le marché du travail. Du même coup, le taux de chômage diminuerait à nouveau, pour redescendre à 9,5 % en métropole (9,8 %, en intégrant les outre-mer). ■

BERTRAND BISSUEL

LE CHOMAGE RECULE AU MOIS DE JANVIER 2017

ACTEURS DE L'ÉCONOMIE



Le nombre de chômeurs en catégorie A a reculé de 0,6 % lors du premier mois de l'année 2017, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Cependant, toutes catégories confondues, il stagne en Auvergne-Rhône-Alpes (+0,1 %).

Le premier mois de l'année 2017 confirme la tendance enregistrée en 2016. En janvier, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) a baissé de 0,6 % en Auvergne-Rhône-Alpes (à 384 990 personnes), un résultat meilleur que celui national (baisse de 0,3 %). Sur un an, le chômage recule dans la région, pour cette catégorie, de 3,4 %.

Cependant, en Auvergne-Rhône-Alpes, toutes catégories confondues (A,B,C), le nombre de demandeurs d'emploi est en hausse de 0,1 %, à 625 050 personnes. Sur un an, ce chiffre est en progression de 0,4 % (+ 0,5 % à l'échelle nationale).

Fin janvier 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes, les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, sur un mois, se situent entre -1,7 % dans le Cantal à +0,6 % en Isère. Sur trois mois elles se situent entre -2 % dans le Rhône et +0,1 % en Isère.



élections-présidentielle-partis-FN-France2017-fonctionnaires Police: le syndicat Alliance dénonce les "propos menaçants" de Marine Le Pen visant des fonctionnaires

Paris, 27 fév 2017 (AFP) - Le syndicat de policiers Alliance a dénoncé lundi les "propos menaçants" de la présidente du FN Marine Le Pen, visant les fonctionnaires qui "mettent en jeu leur propre responsabilité" s'ils prennent part aux "méthodes illégales" dont elle accuse le gouvernement.

"Alliance Police Nationale dénonce la gravité de ces propos menaçants prononcés par une candidate à la mandature suprême", a indiqué le premier syndicat de gardiens de la paix, dans un communiqué.

"Les policiers oeuvrent pour le sens commun et non pour des intérêts particuliers de quelconques officines", a ajouté le syndicat.

Celui-ci apporte "son soutien à l'ensemble des policiers de l'Oclcif", l'Office anticorruption de la police judiciaire qui enquête sur l'affaire des assistants d'eurodéputés du mouvement de Mme Le Pen.

Dimanche au cours d'un meeting à Nantes, la candidate du Front national, dont le camp est visé par des enquêtes judiciaires, avait demandé aux fonctionnaires "à qui un personnel politique aux abois demande d'utiliser un pouvoir d'État pour surveiller les opposants, pour organiser à leur encontre des coups tordus ou des cabales d'État, de se garder de participer à de telles dérives". Et d'ajouter: "Dans quelques semaines, ce pouvoir politique qui n'a plus rien à perdre ou de compte à rendre aura été balayé par l'élection", et "ces fonctionnaires devront assumer le poids de ces méthodes illégales".

grd/cld/sd

2017/02/27 18:34:56 GMT+01:00

#415834 DGTE 1817 DIW40 (4) AFP (218 words)

Fonction publique : comment promouvoir la diversité dans les recrutements

Chargé par le Premier ministre d'une mission d'accompagnement des 75 écoles de service publicService publicActivité d'intérêt général prise en charge par une personne publique ou par une personne privée mais sous le contrôle d'une personne publique. On distingue les services publics d'ordre et de régulation (défense, justice...), ceux ayant pour but la protection sociale et sanitaire, ceux à vocation éducative et culturelle et ceux à caractère économique. Le régime juridique du service public est défini autour de trois principes : continuité du service public, égalité devant le service public et mutabilité (adaptabilité). dans l'élaboration des programmes d'action favorisant la diversité dans la fonction publique, Olivier Rousselle, conseiller d'État, a remis son rapport, le 16 février 2017.

Une fonction publique peu représentative de la société

Le rapport regrette que la fonction publique ne soit pas suffisamment à l'image de la société française. Elle se caractérise, au contraire, par : une prédominance de certains profils de formation (juristes plutôt qu'économistes, historiens plutôt que mathématiciens), une surreprésentation des enfants de fonctionnaires, la persistance des inégalités à l'encontre des femmes, un recrutement de personnes handicapées en deçà des objectifs fixés par la loi, une faible proportion de descendants d'immigrés.

Pourtant, selon le rapporteur, la diversité dans la fonction publique est, à la fois, une exigence sociale et un besoin interne à l'administration.

Des marges de manœuvre pour favoriser la diversité

Pour mieux faire connaître la fonction publique à tout candidat potentiel, professionnaliser et mieux encadrer les pratiques de recrutement et sensibiliser les écoles aux problématiques de la diversité (seules 17 écoles sur 75 ont fait parvenir à la mission un diagnostic de la diversité en leur sein), le rapport préconise :

- de procéder au recueil et au traitement des données relatives au contexte des candidats et des admis aux concours afin de dresser un meilleur état des lieux de la diversité ;
- de diversifier les jurys de sélection en les ouvrant à des personnalités extérieures et professionnaliser leur travail (grille d'évaluation formation ; etc.) ;
- d'instaurer des partenariats avec des associations pour l'égalité des chances, de développer l'information sur les parcours dans la fonction publique, afin d'élargir les viviers de la fonction publique ;
- d'adopter, en s'inspirant du modèle britannique, une charte du recrutement dans la fonction publique comportant notamment un rappel des règles existantes et les procédures minimales à respecter lors du recrutement ;
- de faire évoluer les épreuves de certains concours, jugées trop académiques et disqualifiantes pour certains, et de rendre plus explicites les compétences recherchées pour les concours, de favoriser l'égal accès aux classes préparatoires intégrées aux écoles de service public sur tout le territoire.

Ces dix ans qui ont chamboulé les entreprises françaises

Au cœur du capitalisme français 1|5

Arrivée massive d'investisseurs étrangers, perte de poids sur les places boursières, fleurons qui vacillent : depuis la crise de 2007, les sociétés tricolores connaissent un destin agité

Qui imagine le général de Gaulle siégeant au conseil d'un groupe du CAC 40? Nicolas Sarkozy, lui, va participer pour la première fois dans quelques semaines à celui d'AccorHotels, le champion français dont la gamme va d'Ibis à Sofitel, qui l'a coopté comme administrateur, le 21 février. Ses prédécesseurs se contentaient du Conseil constitutionnel? L'ancien hyper-président préfère œuvrer « *au développement et au rayonnement international* » de ce « *fleuron français* » dirigé par Sébastien Bazin, un de ses amis. Il lui ouvrira son carnet d'adresses... pour environ 60 000 euros par an. Mais « *le rôle de Nicolas Sarkozy sera aussi de surveiller les actionnaires chinois et qatari* », confie un de ses proches.

Depuis que l'ex-parrain du groupe, le fonds américain Colony, a vendu ses parts début février, le capital d'AccorHotels est plus éclaté que jamais. Et convoité. Le Qatar, qui en détient 10 %, est déjà au conseil. Le chinois Jin

...

...

Jiang, premier actionnaire avec 12 %, en est tenu à l'écart. En cas de grandes manœuvres, Nicolas Sarkozy, grand ami du Qatar, aura son mot à dire. Sa seule présence est déjà considérée par certains comme une « pilule empoisonnée » bloquant toute offre publique d'achat (OPA) chinoise...

Bienvenue dans le capitalisme français du XXI^e siècle ! Un capitalisme de plus en plus ouvert à tous les vents, et soumis aux pratiques anglo-saxonnes, comme celle d'intégrer d'anciens dirigeants politiques dans les conseils. Un capitalisme fragile, affaibli, aussi.

Près de dix années de crise sont passées par là. En 2007, la France affichait encore une certaine puissance économique. Et des ambitions fortes. En témoigne la création en fanfare de GDF-Suez, futur Engie, ou de CGG-Veritas, nouveau leader mondial des études sismiques pour la recherche de pétrole. Au printemps, l'indice CAC 40 crevait le plafond des 6 000 points, un record.

La crise des subprimes, à partir de l'été 2007, la tempête financière qui a suivi, puis huit ans de quasi-stagnation économique ont eu raison de ces cocoricos. Le capitalisme français n'est pas mort, loin de là. Accor, L'Oréal, Airbus, LVMH, Renault, Michelin, Valeo, Safran et bien d'autres : la crème des groupes tricolores sait profiter de la croissance là où elle se trouve, comme le montrent les solides résultats publiés depuis quelques semaines. Mais dans le même temps, de grands noms français chancellent, à l'image d'Engie, qui a perdu les deux tiers de sa valeur en dix ans, de Vallourec, d'EDF, de CGG en pleine déroute, et plus encore d'Areva, dont la faillite a été évitée par l'intervention de l'Etat.

Plusieurs ex-fleurs ont également changé de bannière : Lafarge est devenu suisse, Alcatel finlandais, le Club Med chinois, Technip a fusionné avec l'américain FMC et transféré son siège en Grande-Bretagne, tandis que l'essentiel d'Alstom était avalé par General Electric.

De nombreuses start-up et sociétés de taille moyenne ont aussi été vendues à des étrangers, comme le transporteur Norbert Dentressangle, le fabricant d'objets connectés Withings ou le site de réservation de

trains Captain Train. En 2016, environ 39 % des PME françaises qui ont changé de mains ont été acquises par des étrangers, un taux record, selon le baromètre CNCFA Epsilon.

Aujourd'hui, les entreprises françaises réalisent toujours 50 % à 60 % de plus d'acquisitions hors des frontières que les groupes étrangers n'en concluent dans l'Hexagone. Mais il s'agit surtout d'opérations de petite ou de moyenne taille. Les très grandes conquêtes tricolores, elles, se font rares, même si l'achat de l'italien Luxottica par Essilor montre que la flamme n'est pas éteinte. Or de leur côté, les géants étrangers n'hésitent plus à mettre la main sur des poids lourds français. Résultat : en montant investi, la situation s'est inversée. Depuis 2014, les entreprises étrangères ont consacré 178 milliards d'euros à leurs emplettes en France, selon Mergermarket. Les sociétés tricolores n'ont dépensé, dans le même temps, que 133 milliards d'euros en acquisitions en dehors de l'Hexagone. La France est donc devenue avant tout une cible.

ACTIONNARIAT PLUS FRAGMENTÉ

Au total, un chiffre résume le déclin relatif du capitalisme bleu-blanc-rouge : 2,8 %. C'est le poids des groupes français dans la valeur de l'ensemble des entreprises cotées en Bourse dans le monde. Ce niveau n'a jamais été aussi bas. Au printemps 2007, il atteignait 5 %. En dix ans, la France a donc perdu environ 45 % de sa « part de marché » dans le grand jeu capitaliste. De même, seuls vingt-deux groupes français figurent aujourd'hui parmi les 500 premières capitalisations boursières mondiales, contre trente-deux il y a dix ans. « *Oui, globalement, nos entreprises ont perdu du terrain par rapport au reste du monde* », constate François Soulmagnon, directeur général de l'AFEP, le lobby des grands groupes privés français.

Une partie de ce recul est logique : de nouveaux pays comme la Chine se sont invités au grand banquet capitaliste, et les anciens convives ont dû faire de la place aux Alibaba, Petrochina, etc. A ce jeu, l'Italie a d'ailleurs perdu davantage que la France. Mais d'autres, comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis, ont bien mieux résisté. Dans ces pays, la valeur totale des sociétés cotées a largement retrouvé puis dépassé leur pic de 2007. Pas à Paris.

Et derrière la poignée de multinationales tricolores engrangeant les succès, la masse des entreprises qui dépendent davantage du marché hexagonal se trouve moins à la fête. En dix ans, des milliers de faillites ont emporté des pans entiers de l'industrie, et, hors biais statistique, le nombre des défaillances reste en 2016 moitié plus élevé qu'avant la crise, selon Euler Hermes. Les entreprises ont mis des années à retrouver leur rentabilité d'avant 2007. Globalement, le pays souffre d'une « *perte de compétitivité sans précédent* », illustrée par la chute de ses parts de marché à l'exportation, constatent les experts de COE-Rexecode, un Institut proche du patronat.

Cette baisse de tonus des entreprises se double d'un mouvement plus souterrain : leur actionnariat est de moins en moins français, et de plus en plus fragmenté. La part des investisseurs étrangers dans le capital des groupes du CAC 40 est passée de 36 %

...

**LAFARGE
EST DEVENU SUISSE,
ALCATEL FINLANDAIS,
LE CLUB MED
CHINOIS, TECHNIP
A FUSIONNÉ AVEC
L'AMÉRICAIN FMC,
TANDIS QUE
L'ESSENTIEL
D'ALSTOM
A ÉTÉ AVALÉ PAR
GENERAL ELECTRIC**

Ces dix ans...

...

en 1999 à 45 % fin 2015, selon le dernier pointage de la Banque de France. Elle frôle les 30 % pour les autres sociétés cotées.

« C'est un des grands problèmes, on manque d'actionnaires français », analyse Loïc Dessaint, du cabinet de conseil aux actionnaires Proxinvest. L'Etat s'est désengagé. Les particuliers ont été échaudés par les crises boursières. Les contraintes réglementaires imposées aux banques et aux assurances leur interdisent de bloquer trop d'argent dans les entreprises. Quant aux fonds de pension, peu existent en France, et leur puissance financière reste minime.

PERTE D'INFLUENCE

Résultat : le capitalisme français, longtemps structuré autour de grands actionnaires comme Axa ou la Société générale, manque d'armature, du moins lorsque l'Etat ou une famille ne joue pas un rôle pivot. Finis les réseaux et les administrateurs croisés. « Le système français traditionnel s'est un peu disloqué », juge Olivia Flahault, d'OFG Recherche. A chaque entreprise son tour de table, souvent éparpillé entre une myriade d'investisseurs comme l'américain Blackrock, devenu le premier actionnaire de Total, Air Liquide, Unibail-Rodamco, Valeo, Schneider, etc. « Les actionnaires sont de plus en plus lointains, et connaissent moins les entreprises », regrette Loïc Dessaint. Et ils ne jouent plus le rôle d'épouvantail anti-OPA.

Accor n'est pas le seul exemple. Prenez son ex-filiale Edenred, l'inventeur du ticket-res-

taurant. Après son entrée en Bourse en 2010, la société avait pu s'appuyer sur deux actionnaires solides, présents à son conseil d'administration et impliqués dans sa stratégie : le fonds français Eurazeo et l'américain Colony. C'est fini. Quatre ans après Eurazeo, Colony s'est retiré fin janvier. Le capital est désormais éclaté entre une multitude d'investisseurs sans attachement particulier. « Edenred est clairement opérable », constate un analyste de CM-CIC. Fragilisé par la crise au Brésil, peu valorisé en Bourse, le leader mondial « pourrait constituer une cible intéressante pour un concurrent ou un fonds. »

Perte d'influence des groupes français, effritement de leur capital : rien ne semble stopper cette double tendance, malgré les actions engagées par les pouvoirs publics. Dernière en date, la création de fonds de pension « à la française », qui pourraient enfin stabiliser le capital des entreprises tricolores. La droite les réclamait depuis des années. La gauche au pouvoir va peut-être les faire naître. Un projet d'ordonnance en ce sens est à l'étude au Conseil d'Etat. Michel Sapin, le ministre de l'économie et des finances, espère publier le texte avant de quitter Bercy. Le calendrier s'annonce serré. « Une fois l'élection présidentielle passée, je m'attends à une épidémie d'opérations sur des entreprises françaises, confie un financier. Ce sont des proies intéressantes, et pas très chères en Bourse. » ■

DENIS COSNARD

Prochain épisode : L'Etat actionnaire

Ces dix ans...

La « veuve de Carpentras » a déserté la Bourse

Le nombre de petits porteurs a été divisé par deux depuis 2009, pour tomber à 3 millions

La Bourse? Elle « n'est pas faite pour la veuve de Carpentras qui passe un ordre tous les dix ans. » Gérard de La Martinière, alors directeur général de la Bourse de Paris, avait provoqué une fameuse polémique en 1989 avec cette formule tranchante. A l'époque, il s'agissait de justifier la hausse des tarifs des sociétés de Bourse. Vingt-huit ans plus tard, le message a été entendu : la « veuve de Carpentras » a bien quitté la Bourse, et avec elle la masse des actionnaires individuels dont elle constituait l'incarnation.

La France ne pratique plus le « capitalisme sans capitaux » longtemps décrit : les grands groupes se sont désendettés et disposent en moyenne de fonds propres assez robustes. En revanche, l'argent est désormais apporté avant tout par des investisseurs professionnels, et de moins en moins par les petits porteurs.

Seuls 3 millions de Français sont encore actionnaires directs d'entreprises cotées, selon la dernière estimation publiée en novembre 2016 par Kantar TNS pour l'Autorité des marchés financiers (AMF). Leur nombre a été divisé par deux en dix ans, et ne cesse de diminuer. « Si rien n'est fait, il risque bientôt de ne plus y en avoir du tout, ou presque », s'alarme Caroline de La Marnière, dont l'agence Capitalcom tente de réveiller cette flamme. Plusieurs organismes comme l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA) tentent de mobiliser les candidats à la présidentielle pour qu'ils intègrent la relance de l'actionnariat dans leurs programmes.

L'actionnariat individuel avait gonflé dans les années 1980 et

1990 à la suite des vagues successives de privatisations touchant des entreprises aussi connues que Saint-Gobain, la Société générale, Renault, Gaz de France, etc. Entre 1982 et 2002, le nombre de petits porteurs était ainsi passé d'environ 1,7 million à 7 millions. Il s'est maintenu à plus de 6 millions jusqu'en 2009, grâce notamment au succès du plan d'épargne en actions (PEA) lancé en 1992 et au tonus du marché des actions : entre janvier 1992 et septembre 2000, les investisseurs ayant misé sur la Bourse ont obtenu un très confortable rendement annuel de 15,8 %, en dehors même des dividendes.

Investissements indirects

La faillite retentissante de Lehman Brothers, la crise de 2008-2009 et la chute du cours des actions qu'elle a entraînée ont changé la donne. A cela se sont ajoutés l'absence de nouvelle grande privatisation et l'alourdissement de la fiscalité du capital. « La France, par son niveau de taxation, dissuade les particuliers d'investir dans les entreprises », juge l'ANSA. Résultat : les Français ont délaissé la Bourse. Seuls 6 % d'entre eux restent propriétaires d'actions en direct, contre près de 14 % en 2008, selon Kantar TNS.

Les ménages investissent aussi en Bourse de façon indirecte, au travers des véhicules collectifs comme les SICAV, les fonds communs de placement ou encore les contrats d'assurance-vie. Au total, les personnes physiques détiennent encore environ 11 % de la valeur des sociétés françaises cotées, selon les estimations de l'ANSA. Mais ce taux stagne depuis des années, et la situation n'a plus rien à voir avec celle des an-

nées 1980, où les particuliers pesaient pour 35 % du total.

Les grands groupes se sont adaptés à cette nouvelle donne. Quelques-uns continuent à miser sur les actionnaires individuels, considérés comme un socle stable qui met l'entreprise un peu à l'abri des tempêtes boursières et des OPA hostiles. C'est le cas d'Air Liquide et de ses 400 000 actionnaires, qui détiennent ensemble 36 % du capital. Mais la plupart préfèrent consacrer leurs efforts aux banques et aux fonds anglo-saxons devenus les premiers actionnaires des champions français de la cote.

S'ils s'écartent de la Bourse, les Français demeurent cependant prêts à placer de l'argent dans des sociétés. Mais en le confiant à des entreprises qui leur paraissent plus proches d'eux, et semblent avoir davantage besoin d'eux. C'est ce que montre l'explosion du financement participatif, le « crowdfunding » dans le jargon anglais : en France, les plateformes de ce type comme KissKissBankBank ou Ulule ont collecté 234 millions d'euros en 2016, soit 40 % de plus que l'année précédente, selon KPMG. « C'est pourtant beaucoup plus opaque et risqué que d'investir en Bourse ! », peste un défenseur de l'actionnariat classique.

L'épargne solidaire bénéficie également d'un essor impressionnant (+ 24 % en 2015, selon Finansol). Plus d'un million de Français ont déjà souscrit un produit de ce type, avec lequel tout ou partie du placement est investi dans des structures à caractère solidaire ou éthique. En 2017, la veuve de Carpentras souhaite donner du sens à son investissement. ■

DE. C.

Ces dix ans...

« La France taxe plus les revenus du capital que ceux du travail »

Pour Patrick Artus, économiste chez Natixis, « la fiscalité a découragé les particuliers »

ENTRETIEN

Directeur de la recherche et des études de la banque Natixis, Patrick Artus est aussi administrateur de Total et d'Ipsos.

Comment va le capitalisme français ?

Il est divisé entre deux types d'entreprises dont les situations sont très différentes. D'un côté, la multitude des entreprises, qui doit composer avec la faible croissance et les problèmes de compétitivité, notamment dans l'industrie. De l'autre, les groupes du CAC : des multinationales qui tiennent les trois quarts de leurs profits de leurs activités à l'étranger et sont portées par la croissance de ces pays. Ce qui rend la France très atypique, c'est que ce petit Etat a réussi à créer un vivier important de multinationales, alors même que sa base d'actionnaires ne cesse de se réduire.

Que voulez-vous dire ?

De moins en moins d'investisseurs français misent sur les actions. Nous n'avons pratiquement pas de fonds de pension. Quant aux particuliers, la fiscalité les a découragés. En France, toutes taxes confondues, les dividendes sont imposés à 74 % pour ceux qui paient l'ISF (*impôt de solidarité sur la fortune*). Contrairement à ce que beaucoup croient, notamment à gauche, la France taxe beaucoup plus les revenus du capital que ceux du travail. Et davantage les investissements à risque, dans les actions, que ceux dans l'immobilier ou les obligations. Sans doute est-ce une conséquence du fait que le capitalisme est mal vu. Le résultat, c'est que nous avons peu d'investisseurs en actions, qu'ils soient institutionnels ou individuels. La France devient en quelque sorte un pays capitaliste... sans capitalistes ! Ce sont les étrangers qui ont pris le relais, et cela va sans doute continuer.

La solution, est-ce la création de fonds de pension français ?

Il y a un débat sur ce point. Cela permettrait d'apporter des fonds propres aux entreprises et que les groupes tricolores restent davantage détenus par des capitaux français. En même temps, si demain les retraites dépendent de la Bourse, cela risque d'accroître l'impact des crises boursières sur la consommation, donc sur l'économie.

Avec la fin des noyaux durs et la montée des investisseurs anglo-saxons, la France est-elle définitivement convertie au capitalisme financier ?

Dans les années 1980, le modèle dominant en France était celui du capitalisme étatique, ne serait-ce que par la sociologie des dirigeants des grandes entreprises qui venaient très souvent de l'appareil d'Etat. Puis elle est passée à un modèle financier anglo-saxon, dans lequel les décisions des entrepri-

ses sont prises principalement en fonction des intérêts des actionnaires. Ce modèle évidemment est très fort aujourd'hui. La moitié du capital des grands groupes cotés est aux mains d'investisseurs étrangers, essentiellement anglo-saxons. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Car un troisième modèle se développe en Europe continentale, notamment en France.

Lequel ?

Un capitalisme des « parties prenantes ». Les décisions des entreprises y tiennent davantage compte de l'environnement, des intérêts des salariés, des clients, des fournisseurs, des collectifs. Regardez les questions de climat. De nombreux groupes, comme Saint-Gobain, s'appliquent en interne un prix du carbone, alors que les Etats n'ont pas réussi à le mettre en place. De même, l'actionariat des salariés et leur présence dans les conseils ont le vent en poupe.

Les Etats-Unis demeurent tout de même le modèle majeur, non ?

Le capitalisme américain s'est beaucoup développé parce qu'il disposait des ressources financières les plus importantes, les Etats-Unis ayant longtemps été le banquier du monde. Ce n'est plus le cas. Au lieu d'acheter des bons du Trésor, le monde les vend. Le capitalisme américain a connu son pic. Il n'est plus en expansion, mais se contracte. Aujourd'hui, c'est le capitalisme « étatique » qui est en essor, alimenté par les excès d'épargne de la Chine et des pays exportateurs de pétrole.

Cela a-t-il un impact sur la France ?

Bien sûr. Les groupes chinois investissent des milliards à l'étranger chaque année, en particulier en Europe, et leurs acquisitions sont toujours effectuées avec une arrière-pensée stratégique. Comme celle d'organi-

ser toute une filière du tourisme, avec le Club Med et d'autres sociétés. Cela pose la question des limites à fixer par les Etats, comme on l'a vu lorsque l'Allemagne a bloqué l'achat d'un fabricant de machines-outils par une entreprise chinoise.

En France, en revanche, le capitalisme d'Etat

semble mal en point...

L'Etat se retrouve face à d'énormes conflits d'intérêts. Les cas d'EDF ou d'Engie le montrent : impossible d'être à la fois actionnaire et régulateur, surtout avec une société cotée. De vouloir simultanément toucher de gros dividendes et plafonner les prix de vente. Quant à avoir 15 % ou 18 % d'une entreprise, cela n'a guère de sens. L'Etat devrait reprendre le contrôle complet des sociétés vraiment stratégiques et vendre le reste. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
DE. C.

IDEES POUR... RESTAURER LA COMPETITIVITE

LE CONSEIL D'ANALYSE ECONOMIQUE



La compétitivité française est-elle à bout de souffle ? Par le Conseil d'analyse économique

Les performances de la France à l'exportation n'ont cessé de se dégrader depuis vingt ans. Si le repli des parts de marché est lié pour partie à l'émergence de nouvelles puissances exportatrices comme la Chine, la France a tout de même reculé deux fois plus que l'Allemagne et fait moins bien que le Royaume-Uni. Nos spécialisations géographiques et sectorielles ne sont pas en cause. La France manque de compétitivité-prix et surtout hors-prix. Cette compétitivité se joue à tous les étages de l'économie et non pas simplement au sein des entreprises exportatrices. Pour inverser la tendance, une prise de conscience collective est nécessaire.

JOUER SUR LES ATOUTS DE LA FRANCE... LA COMPÉTITIVITÉ DANS TOUS SES ÉTATS

Pour stimuler sa compétitivité, la France doit jouer simultanément sur sa compétitivité-prix et hors-prix.

Pour réduire les coûts de production en France, les allègements de charges sociales doivent être concentrés sur les bas salaires, segment du marché du travail où se concentre le chômage. Stimuler l'emploi peu qualifié en réduisant son coût n'est aucunement contradictoire avec une meilleure compétitivité-prix à l'exportation, même si l'industrie, qui réalise l'essentiel des exportations, emploie de la main d'œuvre qualifiée. En effet, la compétitivité-prix de l'industrie française dépend autant du prix des biens et services incorporés dans ses productions que de la main d'œuvre directement employée par l'industrie. Des services comme le gardiennage ou de l'entretien des sites de production emploient massivement de la main d'œuvre peu qualifiée. Dans la même logique, la concurrence doit être favorisée dans les secteurs fournisseurs de l'industrie comme le transport ou les services aux entreprises.

LA CONCURRENCE ENTRE ENTREPRISES POUR ATTIRER LA MAIN D'ŒUVRE EST VERTUEUSE

Quant à la compétitivité hors prix, elle dépend avant tout de la productivité des entreprises françaises. À cet égard, il est essentiel de favoriser l'adaptabilité des salaires à la productivité de chaque entreprise en réduisant le champ des accords de branche. La concurrence entre entreprises pour attirer la main d'œuvre est vertueuse car elle favorise les entreprises les plus productives qui sont aptes à proposer les meilleurs salaires. Des efforts en matière de formation sont également essentiels pour permettre une meilleure diffusion de l'innovation et une montée en gamme des productions. Plus de places doivent notamment être proposées dans les formations technologiques post-Bac qui offrent de nombreux débouchés professionnels. Parallèlement, la capacité de certaines filières générales pourrait être réduite et les bourses d'études modulées en fonction des secteurs les plus porteurs.

Parmi les cent premières marques mondiales de l'industrie du luxe, un quart sont françaises. La défense de la propriété intellectuelle doit être une priorité pour la France dans les négociations internationales. La qualité de l'industrie du luxe illustre les possibilités offertes par la compétitivité hors-prix, dans la maroquinerie et le vin par exemple. L'agriculture française peut également bénéficier de stratégies de compétitivité qualitative. Ses acteurs doivent être accompagnés pour promouvoir conjointement un petit nombre de labels qui valorisent des atouts français comme le contrôle sanitaire, la traçabilité intégrale, l'absence d'antibiotiques et de promoteurs de croissance, ou le respect de l'environnement.

AMORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE DEMAIN... UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ SUR LA COMPÉTITIVITÉ

Pour devenir plus compétitive, la France doit être en avance sur les transformations productives, en particulier dans le domaine de l'énergie. Un renchérissement progressif, annoncé à l'avance, de l'électricité et des émissions de gaz à effets de serre inciterait les entreprises à investir dès aujourd'hui dans les nouvelles technologies moins énergivores. Pour limiter les effets négatifs sur la compétitivité d'une hausse du coût de l'énergie, le produit des taxes environnementales devrait être redistribué aux entreprises elles-mêmes, de manière forfaitaire.

Dans le secteur de l'agriculture, la compétitivité serait mieux soutenue en levant les obstacles à l'agrandissement des exploitations (du fait du ciblage des aides) et à l'adoption de nouvelles technologies lorsque celles-ci n'ont pas d'effets environnementaux néfastes. L'agriculture de précision, plus respectueuse de l'environnement, est en effet plus accessible aux grandes exploitations. En parallèle, une formation professionnelle de haut niveau technique et managérial doit être développée dans la filière agricole.

Plus généralement, la recherche de compétitivité implique d'y penser à tous les niveaux, dans chaque décision de politique publique. De nombreuses politiques (formation, recherche, charges sociales, santé, logement, développement durable) ont un effet la compétitivité, même lorsque ce n'est pas leur objet premier. Elles devraient systématiquement être examinées à l'aune de celle-ci. La modération salariale est par exemple plus facile lorsque les loyers n'augmentent pas. Faciliter le développement des jeunes PME à fort potentiel de croissance joue également en faveur de la compétitivité. La dynamique des entreprises semble paradoxale en France : si les jeunes PME sont plus productives que leurs aînées, pourquoi ne croissent-elles pas davantage ? Cela reflète une difficulté à réallouer les facteurs de production, le capital et le travail, des entreprises les moins productives vers les plus productives. Les obstacles à ce mouvement doivent être levés, notamment en limitant les effets de seuil pour les entreprises et en ciblant les dispositifs d'aide sur l'âge plutôt que la taille.

Pour en savoir plus

- ? **Dynamique des salaires par temps de crise**, Philippe Askenazy, Antoine Bozio et Cecilia Garcia-Peñalosa, *Note du CAE*, n° 5, avril 2013.
- ? **Énergie et compétitivité**, Dominique Bureau, Lionel Fontagné et Philippe Martin, *Note du CAE*, n° 6, mai 2013.
- ? **Redresser la croissance potentielle de la France**, Patrick Artus, Cecilia Garcia-Peñalosa et Pierre Mohnen, *Note du CAE* n° 16, septembre 2014.
- ? **À la recherche des parts de marché perdues**, Maria Bas, Lionel Fontagné, Philippe Martin et Thierry Mayer, *Note du CAE*, n° 23, mai 2015.
- ? **Faire prospérer les PME**, Membres du CAE, *Note du CAE*, n° 25, octobre 2015.
- ? **L'agriculture française à l'heure des choux**, Jean-Christophe Bureau, Lionel Fontagné et Sébastien Jean, *Note du CAE*, n° 27, décembre 2015.

ASSURANCE CHOMAGE: LE PATRONAT FAIT UN PREMIER PAS SUR LA TAXATION DES CONTRATS COURTS

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT



A une semaine de la reprise des négociations sur l'assurance chômage, le patronat fait un petit geste sur la taxation des contrats courts en proposant la mise en place d'indicateurs "sectoriels" et des négociations dans ces secteurs en cas d'abus.

Un petit pas, certes mais il est très symbolique et destiné à calmer les esprits. Le patronat a transmis ce 28 février aux syndicats un projet d'accord en vue des prochaines négociations sur l'assurance chômage, qui propose notamment pour la première fois une "incitation" à modérer les contrats très courts dans certains secteurs.

Le document patronal propose des mesures pour "réformer structurellement" le régime de l'assurance chômage, qui affiche une dette cumulée de 30 milliards d'euros.

Ce texte a été envoyé à l'ensemble des syndicats, en vue de la négociation sur une nouvelle convention d'assurance chômage, qui doit reprendre le 7 mars, après l'échec en juin 2016 des discussions, qui avaient capoté face au refus patronal de toute modulation des cotisations sur les contrats courts.

DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES EN CAS D'ABUS SUR LES CONTRATS COURTS

Cette question clé des contrats courts figure cette fois dans le projet d'accord, sous la forme d'une mesure "d'incitation de modération" du recours aux contrats de moins d'un mois dans les secteurs les plus utilisateurs, mais sans objectif chiffré ni dispositif contraignant.

Il propose d'élaborer un "indicateur" pour "caractériser les situations sectorielles de recours aux contrats de travail" de moins d'un mois.

"Les organisations d'employeurs et de salariés (...) qui s'écarteront à la hausse de l'indicateur moyen seront incitées à ouvrir des négociations en vue de déterminer les raisons du recours aux contrats très courts (...) et de mettre en place les incitations pertinentes, qu'elles soient d'ordre juridique ou économique, permettant de modérer l'utilisation des contrats très courts au sein des dits secteurs lorsque cela est possible".

Concrètement donc, c'est au niveau des secteurs concernés- par exemple dans hôtellerie - que les négociations devraient avoir lieu pour limiter les abus et pas au niveau interprofessionnel. Ce premier pas du patronat ne peut donc pas en l'état satisfaire les organisations syndicales.

RAMENER À DEUX ANS LA DURÉE D'INDEMNISATION DES CHÔMEURS DE 50 À 57 ANS

Concernant les seniors, le patronat propose de ramener à deux ans la durée maximale d'indemnisation pour les chômeurs de 50 à 57 ans, en compensant par de la formation professionnelle. Actuellement, les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus peuvent être indemnisés jusqu'à 36 mois, au lieu de 24 pour les plus jeunes.

Le patronat demande par ailleurs à l'Etat de "prendre ses responsabilités" en révisant la contribution de l'Unédic au budget de Pôle emploi qui "pèse fortement sur la situation financière du régime": *"l'assurance chômage finance aujourd'hui près des deux tiers du budget de l'opérateur public, contre environ 10% en 2001"*, alors que l'Etat a vu sa contribution passer de "80%" à "moins d'un tiers aujourd'hui".

De fait, au moment de la création de Pôle Emploi en 2008, il était prévu que l'Unedic devrait verser au nouvel organisme 10% de ses recettes annuelles, soit environ 3 milliards d'euros.

(Avec AFP)

L'assurance-chômage au bord de l'explosion

Le nombre d'inscrits à Pôle emploi repartirait à la hausse, portant à 37 milliards fin 2018 la dette du régime.

Le Figaro - mercredi 1 mars 2017

EMPLOI C'est un tableau plus que morose que l'Unedic, le gestionnaire de l'assurance-chômage, dessine. Le bureau de l'organisme a confirmé ce mardi ses prévisions réalisées en septembre dernier : il prévoit une franchise détérioration de ses finances, en 2017, puis 2018.

Au menu, une envolée de la dette : 30 milliards d'euros en 2016 à 34 milliards en 2017, puis 37 milliards en 2018 - à cette échéance, la dette dépasserait les recettes annuelles¹ -, et le maintien d'un déficit abyssal de 4,4 milliards d'euros en 2016, 3,6 milliards en 2017 et 4 milliards en 2018.

Cette dégradation des perspectives financières s'explique par une nouvelle hausse du chômage. L'Unedic ne croit en effet pas à la poursuite de l'inversion de la courbe du chômage. Pour ses prévisionnistes, l'amélioration intervenue au deuxième semestre 2016 n'était

qu'une parenthèse heureuse provoquée par « des créations d'emploi très dynamiques dans le secteur privé, qui ont été soutenues par un certain nombre de mesures de baisses de charges », selon Vincent Destival, le directeur général de l'Unedic.

En 2017, le tableau s'annonce donc plus sombre. L'Unedic table sur la création de 135 000 emplois affiliés à l'assurance-chômage, soit nettement moins que les 218 000 recensés en 2016. En parallèle, « les effectifs d'emploi non marchands diminueront en lien avec le ralentissement du nombre d'entrées en contrats aidés », sans compter que « l'emploi total progresserait alors légèrement moins vite que la population active », prévient l'institution. Conséquence : le taux de chômage devrait remonter à 9,8 % en France métropolitaine en 2017, versus 9,7 % l'année dernière. Il se maintiendrait ensuite à 9,8 % en 2018.

47 000
Estimation du nombre de chômeurs supplémentaires en catégorie A en 2017

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans activité) progresserait de 47 000 inscrits en 2017, puis de 38 000 en 2018. Seule consolation, le régime tablait en septembre dernier sur une hausse plus franche de 79 000 inscrits en catégorie A en 2017, mais de 13 000 en 2018.

Nouveau gouvernement

Pour établir ses prévisions, l'Unedic se fonde « sur les politiques publiques d'emploi connues à ce jour ». « Nous partons du principe que les politiques de l'emploi pérenne seront

maintenues au-delà de la présidentielle », explique Vincent Destival, dont les experts réviseront leurs prévisions en juin après avoir pris en compte les premières décisions du futur gouvernement.

L'Unedic considère ses prévisions comme de simples indicateurs de gestion. En dehors de l'institution, elles prennent bien sûr une forte valeur politique en donnant du crédit aux défenseurs d'une réforme drastique de l'assurance-chômage française. La confirmation que les comptes du régime continuent de se dégrader donne de

A. G.



pôle emploi

La dégradation des perspectives financières de l'assurance-chômage et maintien du déficit s'explique par une nouvelle hausse du chômage.

PHILIPPE HUGUET/APP

Les syndicats qui plaident pour un dispositif plus contraignant ne se contenteront toutefois pas de ces déclarations de bonne intention. La GDTF défend en effet un barème de cotisations patronales dégressif selon la durée des contrats et FO, un système de bonus-malus. L'inconnue reste la marge dont disposera Alexandre Saubot, le chef de file patronal et n° 2 du Medef en charge du social, pour s'éloigner de la proposition initiale et coller à l'une des options syndicales sur la table. Le second ajout du texte s'adresse à

gagner pour Pôle emploi, conséquent (de l'ordre de 2 milliards)

Le patronat n'a en revanche pas modifié sa proposition sur les seniors. Il souhaite reporter à 57 ans, au lieu de 50 aujourd'hui, la borne d'entrée dans cette filière qui permet aux demandeurs d'emploi d'être indemnisés - s'ils ont suffisamment cotisé - trois ans au lieu de deux. Une proposition, la encore, que les syndicats entendent assouplir. La CFDT serait ainsi partisans de remonter le seuil d'entrée à 55 ans, FO à 52. ■

Le Medef fait un petit geste sur les contrats courts

ANNE DE GUIGNÉ @andeguigne

Le patronat a envoyé ce mardi aux syndicats sa nouvelle proposition de révision de la convention d'assurance-chômage. Ce document doit servir de base à la négociation qui a officiellement repris le 15 février et dont la prochaine - en fait vraie première - séance a été fixée au mardi 7.

Un texte dit « martyr » dont il ne restera pas grand-chose dans le projet d'accord fin mars et qui doit permettre à chaque centrale, en réalité, de fixer ses lignes rouges et marges de négociation. Ce texte patronal reprend le projet de protocole d'accord qui avait été proposé il y a neuf mois aux syndicats,

juste avant que la négociation échoue. Le même texte donc, mais avec deux modifications majeures. D'abord, l'ajout d'un article 2, sur les contrats courts, qui a en grande partie conditionné le retour de tous les protagonistes à la table des discussions.

Incitations sectorielles

Comme il l'avait annoncé, le Medef propose ainsi d'instaurer non pas une nouvelle surcotisation des CDD (notamment de moins d'un mois) mais un système d'incitations sectorielles « d'ordre économique ou juridique », précise-t-il sans en dire plus, « permettant de modérer l'utilisation des contrats très courts au sein desdits secteurs lorsque cela est possible ».

DETTE PUBLIQUE : FAUT-IL ENVISAGER LE DEFAULT ?

ROMARIC GODIN



L'idée de Benoît Hamon d'un défaut partiel sur la dette a déclenché une polémique. L'idée doit-elle pour autant être balayée d'un revers de la main ? Faut-il faire de la baisse de la dette une priorité du quinquennat ?

C'est une petite phrase qui fait beaucoup jaser. Lundi 27 février, au détour de la discussion sur France Inter, Benoît Hamon, le candidat du Parti socialiste, a indiqué qu'il « *faudra regarder ce qu'on pourra rembourser ou ne pas rembourser* » dans la dette publique. Et d'ajouter : « *Il y a une dette vis-à-vis des banquiers que nous pouvons tout à fait renégocier* ». Autrement dit, le candidat de la Belle Alliance Populaire (BAP) ne propose rien de moins qu'un défaut partiel sur la dette publique, le premier depuis 1797 et la fameuse « banqueroute des deux tiers » mise en place par le Directoire.

Ceci avait évidemment de quoi provoquer les cris d'orfraies des défenseurs de la « signature française ». L'argument avancé pour balayer d'un revers de main cette proposition est souvent la même : tout défaut, même partiel, s'accompagnerait d'une défiance immense envers la France de la part des marchés financiers. La République se verrait immédiatement fermer les portes de ces marchés, sauf, peut-être à court terme et à des prix prohibitifs. Ergo : la proposition de Benoît Hamon n'est pas sérieuse, et c'est la preuve que ce dernier ne veut pas gagner, etc.

Reste à savoir s'il faut écarter cette idée d'un revers de main ou s'il ne s'agit que d'une défense d'une certaine vision de la dette publique et de son remboursement visant à clore immédiatement un débat que l'on ne veut pas voir s'ouvrir. Pour savoir si la proposition d'une restructuration de la dette publique est une aberration ou non, il faut prendre un peu de recul. La dette publique française représente actuellement 96,1 % de la richesse nationale. C'est certes beaucoup même si, historiquement, la France a su faire face à des situations plus critiques, comme en 1945 où la dette représente 245 % du PIB. Mais l'essentiel n'est pas ce grand agrégat. L'essentiel est de savoir ce que coûte la dette publique au budget et à l'économie française.

PAS D'URGENCE SUR LA DETTE

Le coût de la dette au budget français s'élevait en 2016 à 44,5 milliards d'euros, soit environ 2 % du PIB nominal. C'est une charge très raisonnable en comparaison de plusieurs pays voisins comme le Portugal ou l'Italie, par exemple, et qui bénéficie de l'aplatissement de la courbe des taux d'intérêt et de la baisse de ces taux, fruit de la politique de la BCE. En 2014, le service de la dette pesait encore 46,65 milliards d'euros (2,17 % du PIB nominal). A mesure que la France renouvelle sa dette, autrement dit s'endette à nouveau pour rembourser ses engagements passés, le montant de ce service de la dette se réduit mécaniquement. Remplacer un emprunt à 10 ans contracté voici dix ans, lorsque les taux demandés à la France étaient de 4,11 % par un emprunt à 10 ans à 0,87 %, taux moyen de ce 28 février, réduit évidemment les dépenses que la France doit consacrer à ses créanciers. C'est pourquoi le projet de loi de Finances a estimé que le service de la dette s'élèvera à 41,8 milliards d'euros cette année.

A priori, donc, la dette est « supportable ». La politique la plus logique serait alors de mener une politique équilibrée visant à réduire graduellement le déficit public sans déstabiliser l'économie. L'État français inspire assez de confiance pour pouvoir renouveler sans peine sa dette, la profondeur de son marché de la dette est suffisante pour être un élément clé d'un portefeuille moyen d'investissement et il n'y a aucun risque de cessation de paiement, de « faillite » à vue d'homme. Bref, il n'y a aucune urgence.

UNE DETTE QUI RESTE UN POIDS

Reste que si ce poids est a priori « supportable », il n'est pas neutre économiquement. D'abord parce que la situation actuelle ne durera pas éternellement. Les taux réels finiront par remonter, alourdissant à nouveau la facture, d'autant que, déficit budgétaire aidant, le poids nominal de la dette croîtra, réduisant l'effet sur les taux. Par ailleurs, les sommes consacrées au service de la dette ne sont pas négligeables, même si elles ne sont plus le premier poste de dépense de l'État, mais le second derrière l'enseignement scolaire (50,06 milliards d'euros prévus par la loi de finances 2017).

Si la France demeure en déficit primaire, autrement dit si les dépenses publiques demeurent supérieures à ses recettes hors service de la dette, ce dernier exerce naturellement une pression sur le budget et contraint à des mesures d'ajustement par les hausses d'impôts ou par la baisse de la dépense publique. Autant de mesures qui pèsent sur l'activité économique du pays, notamment, comme on le verra, dans le contexte du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG), aussi appelé « pacte budgétaire », signé par Nicolas Sarkozy (lorsque François Fillon était premier ministre) et ratifié à la demande de François Hollande (lorsqu'Emmanuel Macron était secrétaire général adjoint de l'Élysée) en 2012. Sans compter évidemment les éléments politiques : s'endetter excessivement, c'est perdre de l'autonomie politique et c'est se placer sous la direction de ses créanciers. Le cas de la Grèce illustre parfaitement cette situation. S'il n'y a pas d'urgence, il est normal qu'un prétendant à l'Élysée puisse proposer des solutions pour réduire le poids de la dette et assurer l'autonomie de la politique économique du pays.

UN CHEMIN « NATUREL » VERS LE DÉSENDETTEMENT ?

Il est donc naturel qu'un tel candidat s'interroge sur cette question de la dette. Les candidats du centre et de la droite, Emmanuel Macron et François Fillon, proposent face à ce problème la méthode qui est celle promue aujourd'hui dans le cadre du TSCG au nom des « engagements européens ». Ce traité prévoit une trajectoire de retour de la dette publique au niveau permis par le Traité de Maastricht (60 % du PIB) par la limitation de tout déficit structurel (hors variations conjoncturelles) à 0,5 % du PIB et une réduction du poids excessif de la dette publique d'un vingtième par an en moyenne. Pour la France, il lui faudra donc réduire en théorie son « surplus » d'endettement (36 % de son PIB, soit environ 801 milliards d'euros) de 5 % par an, soit 40 milliards d'euros par an. Les propositions d'Emmanuel Macron et de François Fillon proposent donc des baisses drastiques de la dépense publique pour rentrer dans les clous, dégager des excédents primaires et réduire le ratio d'endettement.

UNE STRATÉGIE QUI A ÉCHOUÉ

Le problème de cette stratégie est cependant connu et a été démontré : la réduction violente des dépenses publiques accroît en réalité le poids de la dette plutôt qu'il le réduit. Les cas des pays du sud de l'Europe sont là pour le prouver. L'effet de cette consolidation sur la demande intérieure conduit à un recul des recettes et à un alourdissement des dépenses sociales qui, in fine, alourdissent la dette. De plus, la faiblesse de la croissance fait très souvent progresser le ratio. Les cas espagnols ou italiens, pour prendre ceux des pays de grandes tailles l'ont prouvé. Dans les deux cas, malgré des efforts considérables, les déficits sont restés élevés et la dette a explosé. Elle est passée en Italie, entre 2010 et 2016, de 115,4 % à 132,3 % du PIB alors que le pays dégage des excédents primaire et a réduit son déficit budgétaire sur la même période de 4,2 % à 2,6 % du PIB. A cela s'ajoute un autre élément : ces politiques de dévaluation interne sont déflationnistes : elles visent à maintenir les salaires bas, voire à les réduire, ce qui réduit la demande interne. Dès lors, l'inflation est faible et, partant, le poids réel de la dette est de plus en plus élevé, contraignant à de nouveaux efforts. La récente crise de la zone euro devrait, en théorie, disqualifier ce type de solutions qui, pourtant, sont au cœur des projets des favoris à la présidentielle française.

Certes, les deux candidats espèrent que les « efforts » français décideront l'Allemagne à relancer l'économie de la zone euro, mais rien ne prouve que ce « contrat » soit possible et là encore, l'expérience espagnole, grecque et portugaise devrait tendre à la prudence sur ce chapitre.

L'ARME DE L'INFLATION ET DE LA CROISSANCE

Dès lors, le scénario présenté comme « raisonnable » à la question de la dette ne le semble guère. Il est donc naturel d'en chercher d'autres. L'inflation et la croissance sont donc les armes les plus efficaces contre la dette publique contractée dans la devise du pays. On l'oublie souvent, mais l'explosion de l'endettement public est un fait général (pas seulement français) depuis plus de trente ans dans l'ensemble des pays développés notamment parce que les taux de croissance et les taux d'inflation de ces pays n'ont cessé de chuter. Rappelons que le taux de croissance allemand de 2016, de 1,9 %, a été jugé comme « impressionnant » par nombre d'observateurs alors qu'il aurait été, dans les années 1970, jugé bien décevant. Dans ce cadre, une politique de relance budgétaire peut, a priori, se présenter comme une arme contre la dette si elle débouche sur une vraie relance de l'activité qui dynamise la croissance et l'inflation. C'est le fameux théorème de madame Rabourdin dans les *Employés de Balzac*, source du « keynésianisme vulgaire », un siècle avant l'économiste britannique : « *le rôle d'un ministère des Finances est de jeter l'argent par les fenêtres, il lui rentre par les caves* ». Les observateurs s'alarment souvent de « l'explosion » des dépenses publiques prévus dans certains programmes mais, en soi, ces dépenses ne représentent rien : il convient de les rapporter à la croissance et à l'inflation créée. Evidemment, la vraie difficulté réside dans cette capacité de la puissance publique, dans le cadre de la nouvelle division mondiale du travail, à provoquer ce sursaut de façon durable.

LES ÉCUEILS DE LA SOLUTION MONÉTAIRE

A cela s'ajoute la version monétaire, défendue parfois par le Front National, mais pas dans sa version « monnaie commune » puisqu'alors l'euro restera la devise d'endettement du pays. Cette méthode consiste à revenir au franc et à relibeller dans cette devise la dette émise en France selon la fameuse « *Lex Monetæ* », loi qui veut que la dette émise sur un territoire est libellée dans la devise qui y a cours légal. Le franc devant se déprécier fortement, la dette en franc s'en trouvera réduite d'autant. A cela s'ajoutera l'effet inflationniste de cette dévaluation qui viendra encore réduire la valeur réelle de la dette publique. C'est un moyen classique de réduction de la dette, utilisé fréquemment dans l'histoire, notamment lorsque la valeur métallique des monnaies pouvaient être modifiées. Les rois de France étaient très friands de cette méthode pour ruiner leurs créanciers.

Pour autant, cette solution, qui rappelle celle des années 1920, n'est pas une solution miracle. D'abord, l'économie devra rembourser les dettes publique et privée de droits étrangers en devise, il faudra donc constituer des réserves en devises. Ensuite, cette solution ne réduit pas en soi le déficit budgétaire, ni donc le besoin de refinancement. Or, les investisseurs auront besoin de compensations à cette dépréciation pour prêter à la France sous forme de taux réels élevés. Pour faire face aux besoins en devises et en capitaux, il faudra donc relever les taux réels, ce qui aura un impact sur la croissance.

On pourra certes en appeler à la Banque de France renationalisée pour imprimer des francs et faire des avances au Trésor, mais cette méthode, on le sait, a des limites et accentue encore la dépréciation de la monnaie. Comme en 1928, lors de la création du franc Poincaré, il sera sans doute in fine nécessaire de stabiliser la monnaie et de procéder à des mesures d'austérité pour rétablir la confiance des marchés. Tout dépendra sans doute de l'effet monétaire sur la compétitivité des exportations, mais la France de 2017 n'est pas celle de 1928 : elle ne dispose pas d'un potentiel productif solide et n'évolue pas dans une économie mondiale et européenne dynamique.

LE DÉFAUT, MOYEN FRÉQUENT DE RÉGLER LA DETTE

Reste alors une troisième solution à la dette : le défaut. C'est une méthode plus fréquemment employée qu'on ne le pense généralement en France. Le fameux ouvrage de 2009 de Kenneth Rogoff et Carmen Reinhart, *Cette Fois, c'est Différent*, par ailleurs contestable dans ses conclusions, a eu du moins le mérite de rappeler que le défaut souverain est une donnée constante de l'histoire économique. Le cas le plus connu étant l'annulation en 1953 lors de la conférence de Londres, de la quasi-totalité de la dette allemande contractée avant-guerre, y compris des réparations dues dans le cadre du traité de Versailles, pourtant signé alors par le gouvernement du Reich. La proposition de Benoît Hamon, appuyée par Thomas Piketty, n'est donc pas l'énormité que l'on prétend, même si elle tranche dans l'histoire française contemporaine.

En revanche, il est logique que le défaut, qui est quasiment toujours partiel (il ne concerne qu'une partie des créanciers), provoque l'exclusion des États qui le pratique des marchés financiers. Les investisseurs, dans ce cas, estiment que les autorités de cet État ne sont pas capables de remplir leurs obligations. Ce manque de confiance est difficilement compensable par des taux, sauf à des niveaux prohibitifs. On préfère alors préserver son capital.

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE D'ACCÈS AUX MARCHÉS ?

Dans ce cas, tout dépend alors des besoins du pays. Si la Grèce fait entièrement défaut aujourd'hui, ce qui est présenté comme l'apocalypse par ses créanciers, elle ne perdra pas grand-chose. Déjà exclue des marchés financiers, le pays dégage un excédent primaire de 2 % du PIB et n'a donc pas de besoins immédiats de refinancement. L'État grec pourra donc vivre comme il le fait aujourd'hui et même mieux puisqu'il pourra réutiliser tout ou partie de son excédent primaire consacré actuellement intégralement ou presque au remboursement de sa dette.

Ce n'est pas le cas de la France qui, si elle se débarrasserait immédiatement de la dette se retrouverait confrontée à un besoin de financement résiduel de 27,5 milliards d'euros (pour reprendre les chiffres du projet de loi de finances 2017), soit 1,23 % du PIB. Si l'on refuse alors le recours à la monétisation de la dette par la banque centrale, qui suppose la sortie de la zone euro, il faudra réduire le déficit public de ces 1,2 % du PIB et maintenir, ensuite, des dépenses en ligne avec l'évolution des recettes. En réalité, la gestion quotidienne de la trésorerie de l'État supposera sans doute d'avoir recours à la dette à court terme à prix très élevés et, donc, de dégager des excédents. Au final, néanmoins, l'austérité sera réelle, l'État aura peu de marge de manœuvre, mais cette politique reste moins sévère que celle promise par une application stricte du pacte budgétaire.

UN MORATOIRE AVANT UNE SOLUTION EN ZONE EURO ?

Reste que, comme on l'a dit, le défaut total n'intervient jamais. Benoît Hamon prétend seulement instaurer un défaut partiel et Thomas Piketty défend, lui, un moratoire sur la dette, le temps de mettre en commun les dettes supérieures à 60 % du PIB dans la zone euro et de bâtir une stratégie d'amortissement de ce surplus de dettes, n'excluant pas un défaut. Cette vision est logique : le problème de l'endettement est celui de la zone euro plus que celui de la France et c'est la politique menée par la zone euro dans son ensemble à partir de 2010 qui a conduit à l'explosion des dettes publiques. Néanmoins, cette dernière option paraît peu probable, car c'est une ligne rouge de la position allemande. Même les Sociaux-démocrates allemands risquent de ne pas accepter cette « socialisation des dettes », y compris avec des garanties budgétaires et de « réformes » extrêmement strictes. Thomas Piketty espère pouvoir l'imposer par un « parlement de la zone euro » où les pays du sud seraient majoritaires, mais là encore, on voit mal comment un gouvernement fédéral allemand pourrait accepter de signer un tel traité. Rappelons que, dans le traité sur le MES, l'Allemagne a demandé un droit de veto au directoire de la nouvelle institution.

LES BANQUES PAIERONT ?

Quoi qu'il arrive, la question sera de savoir qui faire payer en cas de défaut. Un défaut de dette n'est autre qu'une forme de redistribution de richesses : les créanciers doivent subir une perte au bénéfice de leurs débiteurs. Qui assumera ces pertes ? Benoît Hamon évoque les « banques ». Certes, mais nul n'est prêt à tenter une crise bancaire et cette bonne volonté risque de faire long feu. On l'a vu avec l'union bancaire : la décision de faire payer les déposants et les créanciers des banques a conduit à un détournement continu des règles. Les banques demeurent des géants intouchables : liées entre elles par d'innombrables engagements, elles risquent de faire payer les défauts souverains par des risques de défaut sur les dépôts, sans compter l'investissement direct des particuliers dans la dette publique. Or, dans ce cas, c'est l'Etat qui devrait venir à la rescousse des particuliers. Il pourrait perdre d'une main, ce qu'il a gagné de l'autre. Le préalable à ce type de défaut serait donc d'abord une réforme financière pour réduire un tel impact, mais ce serait un chantier colossal.

UNE DETTE ILLÉGITIME ?

Une partie de la dette pourrait certes être annulée en vertu des concepts de « dette odieuse » ou « illégitime », souvent utilisés lorsque qu'un régime non démocratique a été instauré dans un pays ou que les règles normales de fonctionnement de l'Etat de droit ont été brisés, comme par exemple dans le cas grec selon la Commission de vérité sur la dette grecque du printemps 2015. Jean-Luc Mélenchon prétend notamment pouvoir annuler 400 milliards d'euros, soit un cinquième du stock de dettes à ce titre en considérant que c'est le prix des baisses de prélèvement aux plus fortunés et aux entreprises en France depuis 2000. Mais ce concept est très contesté. Une dette illégitime doit empêcher un pays de respecter les droits humains ou doit violer les lois nationales. Ici, l'illégitimité est incertaine et donnera lieu à un combat juridique. D'autant que ceux qui ont contracté la dette ne sont pas les responsables de la baisse des prélèvements visés et n'ont pas toujours eu conscience de contracter une dette pouvant être illégitime. Il n'est pas sûr que même la justice française accepte une telle définition.

UN TABOU BRISÉ

Au final, aucune solution ne semble simple concernant la dette. Ce n'est cependant pas une raison pour ne pas ouvrir le débat et se contenter de mener une politique d'orthodoxie financière qui serait la seule possible. Certes, la France moderne s'est constituée en 1789 autour de la sacralisation de la dette publique, en opposition aux banqueroutes à répétition de la monarchie. Le 13 juillet 1789, c'est autant la crainte de la faillite que celle des soldats royaux qui ont provoqué l'insurrection. Ce jour-là, l'Assemblée constituante fermait le débat par un décret qui proclamait : « *Nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot de banqueroute, nul pouvoir n'a le droit de manquer à la foi publique sous quelque forme que ce soit* ». Mais 228 ans plus tard, le débat démocratique doit être en mesure de tout inspecter et de choisir des solutions, fussent-elles loin d'être idéales en sortant de cette sacralisation. Finalement, le débat ouvert par Benoît Hamon et Thomas Piketty aura au moins cette valeur de briser un des derniers tabous de la politique française.

LES LIMITES DU DÉBAT

Ce débat doit cependant être conscient de ses limites. Si aucune solution n'est simple et idéale, c'est qu'en réalité, le capitalisme contemporain fonctionne, depuis les années 1970, avec le carburant de la dette privée et publique, alimenté lui-même par une finance progressivement dérégulée. Le désendettement dans un tel système relève de la gageure. Il peut y avoir des cas exceptionnels et ponctuels, comme celui de l'Allemagne actuellement, mais qui ne saurait valoir règle générale. On remarque, du reste, que, très souvent, un faible endettement public s'accompagne d'un fort endettement privé (Danemark, Suède, Pays-Bas, par exemple) ou que les mesures de consolidation budgétaire ont conduit à l'explosion de la dette privée (Portugal ou Grèce, par exemple). Si le défaut peut, dans certaines circonstances, être un outil utile, il n'est pas une panacée. On oublie que la source du surendettement actuel est la crise financière de 2007-2008 bien davantage que la dépense publique elle-même. La dette n'est en réalité qu'une question secondaire, une conséquence des vrais maux de l'économie contemporaine que sont la baisse tendancielle de la productivité et de la croissance alimentée par la financiarisation extrême de l'économie.

Retraite : les salariés du public pas toujours mieux lotis que ceux du privé

SOCIAL

L'Insee a simulé l'application des règles du privé à des fonctionnaires d'Etat hors catégorie active.

Les taux de remplacement montent ou baissent, suivant les cas.

Solveig Godeluck
@Solwit

Au moment de prendre sa retraite, est-il plus rentable d'avoir cotisé dans le privé ou dans le public ? La réponse est complexe... La Cour des comptes l'avait signalé dans un rapport en 2016. Les chercheurs Patrick Aubert et Corentin Plouhinec enfoncent le clou dans une étude de l'Insee publiée mercredi. « *Qu'elles soient menées sur carrière type ou sur un échantillon représentatif, les simulations d'application des règles des régimes de l'un ou l'autre secteur ne permettent pas d'aller jusqu'à tirer des conclusions sur la "générosité" relative de ces secteurs* », jugent-ils. Tout au plus révèlent-elles la diversité des cas.

Les économistes ont étudié des profils types de fonctionnaire d'Etat arrivant à l'âge de la retraite (nés en 1955), hors catégories actives et militaires. Ils ont postulé que leur carrière était complète et ils leur ont appliqué les règles du secteur privé : cotisation au régime général et à l'Agirc-Arrco, puis calcul de la pension, selon les règles propres à ces régimes. Le but était d'observer si le taux de remplacement est plus ou moins élevé avec les règles du privé.

L'indicateur du taux de remplacement est plus fiable que la comparaison des taux de cotisation pour mesurer l'effort contributif des uns et des autres, soulignent les

Simulation du taux de remplacement du salaire d'un fonctionnaire auquel on applique les règles du privé

En % (avec une hypothèse de départ au taux plein à 62 ans)

	Salaire net	Selon les règles du secteur public	Selon les règles du secteur privé
Catégorie B	2.600	69%	75%
Enseignant	3.600	77%	69%
Cadre A+	6.800	54%	51%

• LES ÉCHOS • / SOURCE : DREES

auteurs, ne serait-ce que parce que « *certaines pourraient accepter un niveau de salaire plus bas en contrepartie de règles de retraite qu'ils percevraient comme plus généreuses* ».

Le résultat est mitigé. Pour un agent de catégorie B (secrétaires administratifs, contrôleurs, greffiers, techniciens supérieurs) payé 2.600 euros net, il vaudrait mieux être salarié du privé, puisque le taux de remplacement croîtrait de 6 points à 75 %. Cela s'explique par l'importance des primes dans sa rémunération : 20 % en fin de carrière. Or ces montants sont en partie exclus du calcul des pensions dans le public.

Le cas des carrières mixtes

Dans le cas d'un enseignant, payé 3.600 euros, c'est le contraire : le taux de remplacement serait plus bas de 8 points dans le privé, à 69 %, car il touche deux fois moins de primes. Enfin, un cadre de catégorie A+ à 6.800 euros (magistrat, commissaire de police) perdrait un peu dans le privé (5 points de moins, taux de 51 %). Ses primes sont pourtant élevées (33 %).

Mais dans le privé, il serait pénalisé par la règle de fixation du salaire de référence via les vingt-cinq meilleures années, alors que

dans la fonction publique on prend en compte les six derniers mois. De surcroît, plus le salaire est élevé, plus la pension complémentaire pèse. Or l'Agirc-Arrco comptabilise toutes les années de carrière.

Les chercheurs remarquent aussi que pour ces trois cas types, le

public est plus généreux que le privé en cas de liquidation tardive à 67 ans, avec un gain de pension de 26-28 % contre 17-21 %. Et en cas de carrière mixte public-privé, il vaut mieux la plupart du temps finir que commencer dans le privé. Sauf si on est enseignant. ■

LES JEUNES GÉNÉRATIONS DE MOINS EN MOINS OPTIMISTES SUR LEUR SITUATION FINANCIÈRE

GREGOIRE NORMAND



Une enquête menée par l'Insee indique que plus de la moitié des interrogés s'estiment plus riches que leurs parents. Mais ce sentiment est en déclin entre l'enquête menée en 2005 et celle réalisée en 2011. La crise et la persistance de la reproduction sociale peuvent en partie expliquer ce phénomène.

L'Insee vient de publier une étude qui montre que de moins en moins de Français pensent que leur situation s'est améliorée par rapport à celle de leurs parents. Entre 2005 et 2011, "la part des personnes déclarant une amélioration s'est en effet réduite de six points sur cette période (de 60% à 54%). Parallèlement, celle des personnes ressentant une dégradation a augmenté de cinq points (de 20% à 25%)". Les auteurs de l'étude notent que cette détérioration "est sans doute pour partie imputable à la crise économique débutée en 2008".

>> Lire aussi : La montée des inégalités en France : vrai ou faux ?

DES CONTRASTES ENTRE LES GÉNÉRATIONS

De forts contrastes apparaissent entre les différentes tranches d'âges interrogées pendant l'enquête de l'Insee. Les générations les plus anciennes ont plus de chances de ressentir une amélioration de leur situation financière par rapport à leur famille que les générations les plus récentes.

Par exemple, 67% des personnes âgées de 60 ans en 2011 ont ressenti une amélioration de leur situation contre seulement 41% de ceux qui ont eu 30 ans en 2011. Pour les experts, cette variation à la baisse peut s'expliquer en partie parce que les générations anciennes ont en effet *"connu plus d'années de forte croissance depuis leur adolescence, d'une part, parce que la période de leur adolescence est plus lointaine et, d'autre part, parce que la croissance était plus forte au début de leur vie active que pour les jeunes générations"*.

UNE TRANSMISSION PARTIELLE DES SITUATIONS FINANCIÈRES ET DES INÉGALITÉS

Les auteurs de l'enquête ont également travaillé sur les réalités de l'ascenseur social en France et la reproduction des situations financières entre les membres d'une famille. Selon les chercheurs, la situation financière des parents à l'adolescence joue un rôle important sur la situation financière actuelle, aussi bien réelle que ressentie.

"En 2011, 71 % des personnes dont les parents joignaient très difficilement les deux bouts se déclarent aujourd'hui en difficulté financièrement, contre 51 % pour celles dont les parents ne rencontraient aucune difficulté pour payer les dépenses nécessaires."

Il y a également un lien entre la situation financière des parents et celle des enfants. 59% des personnes interrogées *"dont les parents joignaient très difficilement les deux bouts ont un niveau de vie inférieur à la médiane ; cette proportion n'est que de 44 % pour les personnes dont les parents ne rencontraient aucune difficulté pour payer les dépenses nécessaires"*.

LE NIVEAU D'ÉDUCATION COMME MOTEUR DE LA TRANSMISSION

Pour tenter d'expliquer de tels contrastes, les auteurs s'attardent sur le niveau de diplômes. *"Une personne diplômée de l'enseignement supérieur a un niveau de vie plus élevé de 46 % qu'une personne non diplômée."* Par ailleurs, c'est surtout le niveau d'éducation du père qui a un fort impact sur la réussite scolaire et le niveau de diplôme atteint par l'enfant. *"Toutes choses égales par ailleurs, une personne dont le père est diplômé du supérieur a cinq fois plus de chances d'être elle-même diplômée du supérieur qu'une personne dont le père est sans diplôme."* Le niveau d'éducation de la mère joue également un rôle dans le parcours scolaire des enfants mais il est moindre : *"Voir une mère diplômée du supérieur multiplie par trois les chances d'obtenir un diplôme du supérieur par rapport à une personne dont la mère est sans diplôme."*

Le poids du diplôme des parents dans le parcours scolaire des enfants peut s'expliquer par le fait que les parents les plus diplômés accordent souvent plus de temps pour accompagner leurs enfants dans les devoirs scolaires, les aident dans leur orientation et jouent un rôle important dans le choix des établissements scolaires.

>> Lire aussi : Les inégalités de revenus à des niveaux records dans les pays développés



Paris, 1 mars 2017 (AFP) - La CGT affirme qu'une offre d'emploi sur deux diffusée sur le site de pôle-emploi.fr est "illégale", sur la base d'une enquête sur 1.300 annonces, que le syndicat a présenté mercredi au comité national de liaison de Pôle emploi.

Interrogée par l'AFP, la direction de Pôle emploi a "contesté formellement les chiffres de la CGT, largement surévalués", faisant valoir les dispositifs préventifs de "mise en alerte" pour éviter ces difficultés.

Dans un communiqué, la CGT écrit que "sur les 1.298 offres répertoriées le 17 février 2017 par 15 enquêteurs formés, 653 sont identifiées comme illégales".

Ces enquêteurs, des demandeurs d'emploi "encadrés par des conseillers de Pôle emploi", ont épluché les offres à Créteil, Lyon, Marseille et Rennes, a expliqué à l'AFP Denis Gravouil, membre de la commission exécutive de la CGT.

"De l'offre qui propose un commerce pour 880.000 euros à celle qui propose un CDI se révélant n'être qu'un CDD de quelques jours, en passant par le coup de pub de l'agence d'emploi, il y a pléthore d'exemples tout aussi révoltants les uns que les autres", dénonce la centrale syndicale, qui a présenté les résultats de son enquête au comité national de liaison de l'opérateur public, instance réunissant syndicats et associations de chômeurs.

L'opérateur public a mis en place en 2013 une politique d'agrégation des offres de nombreuses entreprises partenaires sur une unique plateforme. "Il peut y avoir des difficultés sur les 600.000 offres en moyenne agrégées chaque jour, mais une analyse sémantique met les conseillers en alerte sur tout motif d'illégalité, et les offres sont alors bloquées", a souligné la direction de Pôle emploi.

En 2016, près de 159.000 annonces mises en alerte n'ont pas été publiées "grâce à nos outils d'analyse, et dans 87% des cas le recruteur a modifié son texte, dans 12% l'offre a été rejetée", a-t-elle ajouté, précisant qu'une étude sur le sujet était en cours.

Pôle emploi souligne en outre qu'il faut distinguer "les offres frauduleuses des offres dites illégales, terme qui regroupe des éléments très différents. Une offre de reprise d'entreprise n'a par exemple rien d'illégal, c'est une opportunité d'insertion".

La CGT demande "le retour à un contrôle d'offres d'emploi effectués par des agents formés", avec la création de "300 emplois".

jucl/ao/sd

2017/03/01 19:15:28 GMT+01:00

#420958 DGTE 2048 DKU15 (4) AFP (369 words)